



Étude sur la santé économique des associations du territoire de la Métropole Européenne de Lille

Diaporama détaillé des résultats de la phase 1

Panorama des financements, modalités d'arbitrage et approfondissements sectoriels

Laurent Fraise – fraise_laurent@orange.fr

Sommaire

- I. Rappel des objectifs de la phase 1 de l'étude.....*diapos.3-5*
- II. Contexte et éléments de cadrage théorique.....*diapos 6-21*
- III. Enquêtes disponibles pour l'analyse quantitative....*diapos 22-24*
- IV. Premier panorama des priorités et stratégies des financeurs.
Éléments quantitatifs et qualitatifs.....*diapos 25-62*
- V. Tendances sectorielles :
 - aide à domicile.....*diapos 65-87*
 - environnement..... *diapos 88-106*
 - culture.....;.....*diapos 107-119*
- VI. Références.....*diapos 120*

I. Rappel des objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude

- Analyse de «l'évolution du contexte territorial du financement des structures de l'économie sociale et solidaire, et en particulier des associations. »
- Deux parties :
 - Partie technique 1 : un diagnostic de la répartition des financements sur la Métropole Européenne Lilloise (7 mois).
 - Partie technique 2 : des pistes de financements alternatifs à mobiliser au vu des résultats de l'enquête (5 mois).

Diagnostic de la répartition des financements sur la MEL

Deux sous-objectifs :

- « Préciser et approfondir à l'échelle métropolitaine **la nature, le volume et les modalités de financement** des associations à l'échelle métropolitaine ».
- « Analyser **les impacts de ces évolutions** : modes de financements publics et privés des associations, création, précarisation et destruction des emplois, changements organisationnels, diversification des ressources, représentations et stratégies des financeurs et des institutions.

Quatre étapes :

- **ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET TENUE DU PREMIER COMITÉ DE PILOTAGE**
- **ÉTAPE 2 : PREMIER PANORAMA DES PRIORITÉS ET STRATÉGIES DES FINANCEURS DE L'ESS**
- **ÉTAPE 3 : ÉTATS DES DONNÉES ET ENQUÊTES DISPONIBLES POUR L'ANALYSE QUANTITATIVE**
- **ÉTAPE 4 - REPÉRAGE TRANSVERSAL DES IMPACTS SUR LES ASSOCIATIONS ET DES TENDANCES SECTORIELLES.**

Durée 7 mois

II. Contexte et éléments de cadrage théorique

Éléments de contexte partagés en 2016

- De fortes contraintes budgétaires des collectivités locales, à la suite notamment de la **baisse des dotations de l'État** (2014).
- Une **réforme des collectivités territoriales** qui, à travers la mise en place de la loi NOTRe, redistribue les compétences des collectivités.
- Une modification significative des modalités de contractualisation avec la **progression de commande publique** par rapport à la subvention.
- La situation financière particulièrement dégradée de plusieurs **conseils départementaux**.
- Des **financements européens** qui imposent des besoins importants de **trésorerie**.
- Contrairement aux années 2000, les collectivités locales ne peuvent plus pallier au désengagement de l'État en matière de financement des associations.

Nouvelles mesures qui affectent les financements des associations en 2017

Mesures à impacts directs et à court terme :

- Réduction sans concertation du nombre de **contrats aidés** pour la fin de l'année 2017 et l'année 2018.

➡ *Initiatives et mobilisations des têtes de réseaux associatives.*

- Suppression de la « **réserve parlementaire** » réaffectée dans le FNDVA



Réserve parlementaire - Associations de la MEL en 2014 <small>(source : calcul à partir des jaunes budgétaires)</small>		
Montant cumulé	Nbre de subventions	Montant moyen
427 918 €	148	2 891 €

Mesures à impacts indirects à moyen terme :

- Nouvelle **baisse de 13 milliards d'euros des dotations de l'État** aux collectivités locales d'ici 2022.
- Incertitude sur la compensation à l'euro près de la **baisse de la taxe d'habitation.**

Éléments de cadrage théorique

- Une approche par **l'économie plurielle** :
 - Pluralité des motifs d'agir économique ;
 - Pluralité des statuts d'entreprises et formes de propriétés ;
 - Pluralité des modes d'allocation des ressources : marché et concurrence mais aussi redistribution et réciprocité ;
 - Pluralité des indicateurs de richesse : produit intérieur brut mais aussi indicateurs sociaux et environnementaux.
- La santé économique des associations à l'articulation d'une **pluralité de modes de financements et d'allocations de ressources et d'une diversité de « modèles socio-économiques »**.
- Des modes de financements appréhendés à partir **d'enquêtes sur la structure des ressources et des budgets des associations** (Tchernonog, 2013, INSEE, 2014, ORVA 2017).
- « Modèles socio-économiques », une **terminologie mobilisée dans une partie du milieu associatif** (étude CPCA/Rameau, 2014 ; Note Fonda 2015 ; étude KPMG 2017)

Types de ressources mobilisables

- Les **types de ressources financières mobilisables** par les associations sont désormais relativement bien stabilisés dans les enquêtes.
- Les catégories les plus fréquentes sont les suivantes :
 - les cotisations ;
 - les dons et legs ;
 - le mécénat, les fondations ;
 - les recettes d'activité privée ;
 - les subventions ;
 - la commande publique ;
 - les autres ressources et produits exceptionnels.
- Avec des classifications différentes des ressources selon les enquêtes:
 - **L'enquête ORVA** distingue les financements publics (subvention/commande publique) des financements privés (revenu d'activité/fondations/dons/mécénat). Discussion : les dons et le mécénat sont en partie des dépenses fiscales.
 - **L'enquête INSEE** a une catégorie « recettes d'origine privée et publique » comprenant la tarification. Discussion : logique de tarification distincte d'une logique₁₀ marchande.

Extrait questionnaire ORVA/CNRESS 2017

Structure de vos recettes – Remplissez les montants et entourer la mention adaptée			
	Montant en 2016	Évolution en 2016	Perspectives pour les années à venir
FINANCEMENTS PUBLICS dont :	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Subventions	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Appels à projets	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Marchés publics	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
FINANCEMENTS PRIVÉS dont :	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Recettes d'activités privées	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Dons	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Mécénat, fondations	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
- Cotisations	€	En baisse – Stable – En hausse	En baisse – Stable – En hausse
Total			

Rappel des principaux résultats des enquêtes nationales

- Enquêtes « paysage associatif » (Tchernonog, 2013) et INSEE (2016) :
 - 85% à 90% des **budgets associatifs** sont concentrés dans les seules associations employeuses ;
 - Les **financements privés** représentent entre 45% à 49% des budgets associatifs (par ordre d'importance les recettes d'activité privées, les cotisations, puis les dons et mécénats) ;
 - Les **ressources publiques** constituent entre 47% et 51% du financement total des associations selon les enquêtes citées ci-dessus ;
 - Une progression de la **commande publique** estimée entre 25 et 27% des budgets associatifs ;
 - La part **des subventions** qui était de 25% dans l'enquête paysage associatif de 2013 n'est plus que de 18% dans l'enquête INSEE 2016.
 - En 2011, la **part des financements des collectivités locales** représentait en moyenne 27,3 % du budget des associations employeuses contre 11% pour l'État. Les collectivités locales relais d'une baisse relative de l'État dans le soutien aux associations (11% en 2011 contre 15% en 1999).

La notion de modèles socio-économiques

- La notion de « modèle socio-économique » a été mobilisée dans plusieurs études produites ou commanditées récemment par les têtes réseaux associatives
 - *Contribution à l'analyse socio-économique des modèles associatifs* (CPCA, 2014)
 - *L'avenir des modèles socio-économiques des associations* (Fonda, 2015)
 - *Les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques* (KPMG, 2017)
- Définition du modèle économique : « **la structure des moyens dont dispose l'association pour réaliser son projet associatif. Il représente l'ensemble des ressources disponibles et le choix de leur affectation afin de mettre en œuvre ses activités. Il se caractérise par une structure de coûts et de ressources.** » (CPCA, 2014)
- « Socio-économique » : **double l'encastrement social et politique des activités économiques des associations** (CPCA, 2014). Encastrement social : transformation des besoins et des attentes individuels en projet d'action collective. Encastrement politique : relations avec les politiques publiques.



Usage normatif et performatif de la notion de « modèle ».

La notion de modèles socio-économiques (2)

- **Penser l'articulation et la cohérence entre la structure des ressources des associations** avec son projet ou sa mission, sa gouvernance et son organisation ainsi que ses relations avec les parties prenantes de son environnement, en particulier les pouvoirs publics.
- Pour LMA (2014), le modèle socio-économique comprend trois axes :
 - *Les richesses humaines : salariés, bénévoles et volontaires impliqués dans la réalisation du projet associatif ;*
 - *Les leviers du modèle économique : moyens financiers et non monétaires valorisables ;*
 - *Les alliances : les synergies avec les acteurs et institutions de son environnement.*
- Pour KMPG (2017), le modèle socio-économique articule trois piliers :
 - *La mission sociale, définie et adaptée en réponse à un ou plusieurs besoins sociaux identifiés ;*
 - *Le modèle économique, définissant les ressources financières, humaines et de gestion permettant de faire vivre l'association ;*
 - *Enfin l'organisation interne, dont l'objet est le pilotage, l'administration et l'organisation des moyens concourant à la mise en œuvre de l'activité.*

Les 7 modèles de ressources (Rameau/Cpca)

Typologie fondée sur une seule variable : l'origine et la nature du financement.

Logiques de financement		Modèles	Éléments monétaires
Contribution des membres		M1 Financement par les adhésions	Cotisations
Revenus d'activités		M2 Prestations et valorisation de savoir-faire	Vente de produits et services, licences, droits d'utilisation...
		M3 Opérateur de politique publique	Convention de DSP, appel d'offres
Financement / solvabilisation par un tiers	Financements publics	M4 Subvention publique	Subvention (Etat, collectivités)
		M5 Abondement	Co-financement public (FSE, institutions internationales)
	Financements privés	M6 Mobilisation privée	Dons, mécénat, partenariats privés
		M7 Modèle mutualisé	Co-investissement de fondateurs

Limite : la typologie ne met pas en avant des modèles hybrides.

Focus environnement

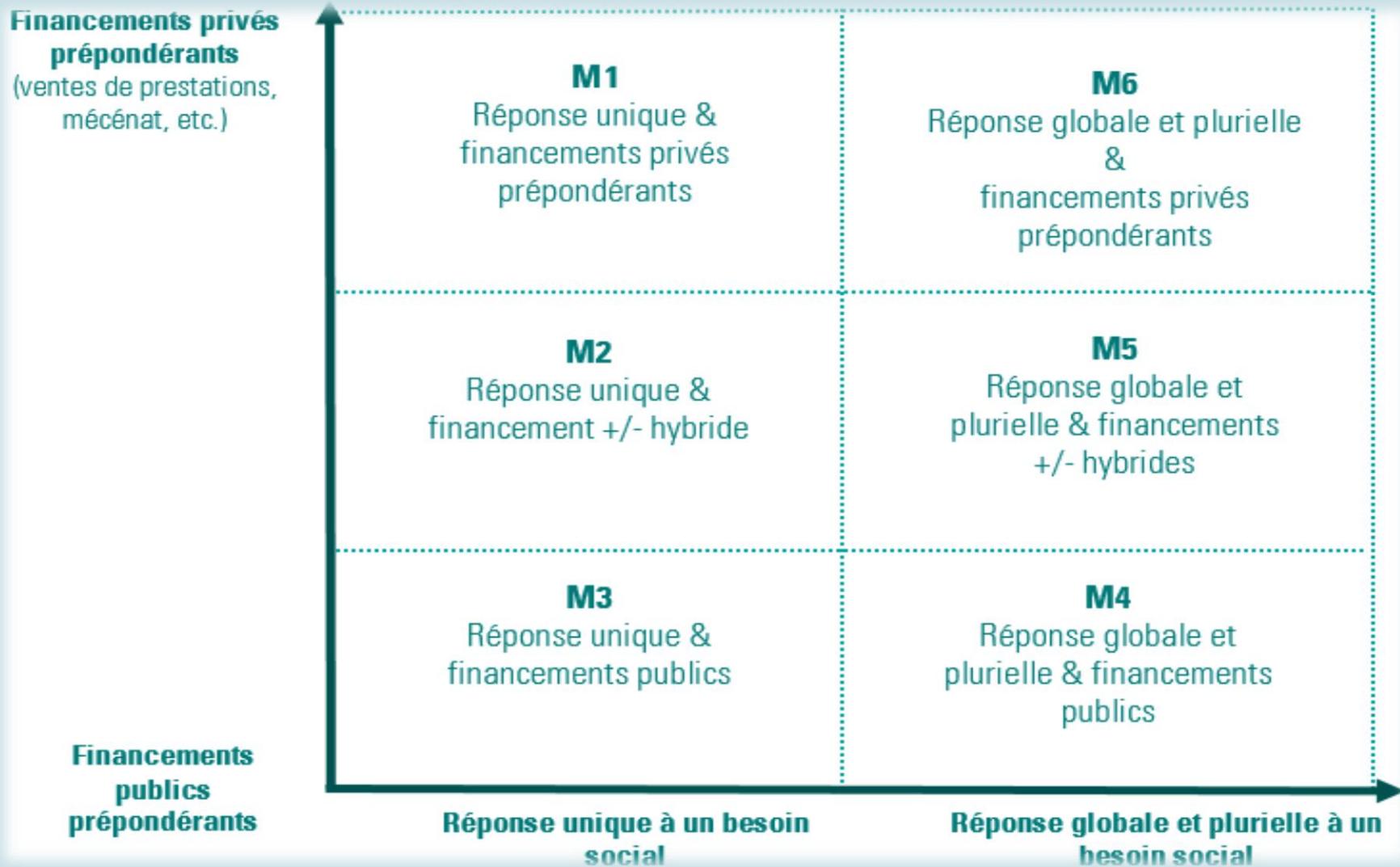
Utilisation de la typologie par le CNAR environnement

Modèles de ressources	Exemples d'association dans le secteur de l'environnement
M1 - Autonomie des membres	Sociétés locales d'entomologie ou encore les sociétés mycologiques
M2 – Prestation de services et valorisation des savoirs faire	Entreprise d'insertion qui propose des services pour la protection, restauration et valorisation d'espaces naturels
M3 – Opérateur de politique publique	Espaces info énergie soutenus par l'ADEME
M4 – Subventions publiques	Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
M5 –Le co-financement ou l'abondement	ONG internationales
M6 – La mobilisation privée	Greenpeace
M7 – Modèle mutualisé	PIMMS (Point d'information et de médiation multi-services)

La typologie des modèles socio-économiques de KPMG

- Le rapport KPMG construit 6 modèles socio-économiques des associations en croisant **deux variables** : **le modèle économique** d'une part **et la mission sociale et l'organisation de l'association** d'autre part.
- À partir de l'origine des ressources, **trois configurations de financements** sont distinguées : financement publics, financement privés et financements mixtes.
- **Deux logiques de réponses aux besoins sociaux** (mission sociale et organisation) sont appréhendées :
 - une réponse unique à un besoin social par de la mono-activité ;
 - une réponse globale et plurielle à un besoin en développant des activités dans une logique de complémentarité ou de filière ou encore dans une logique de parcours.

La typologie des modèles socio-économique de KPMG (2)



Focus Aide à domicile

Utilisation de la typologie sur l'évolution des SAAD

- **Les modèles socio-économique de l'aide à domicile** sont positionnés soit sur le **modèle M2** « réponse unique à un besoin social et financement plus ou moins hybrides », soit sur le **modèle M4** « réponse globale et plurielle à un besoin social et financements publics. »
- Lecture hiérarchisée des modèles privilégiant les stratégies de diversification
 - Diversification des financements par élargissement **des interventions vers des publics plus solvables** en développant par exemple des services de confort auprès de particuliers (Modèle M2)
 - Diversification de financements publics en proposant **des services complémentaires** à des personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans une logique de parcours global (Modèle M4).
- Écarte potentiellement **des associations historiques d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées** (Modèle M3 : mono-activité et prépondérance des financements publics, APA ou CARSAT).

Comparaison de 3 positionnements sur les évolutions des financements aux associations

- Les résultats descriptifs des enquêtes n'abordent pas toujours **l'encastrement institutionnel des modes d'allocations des ressources**. Les facteurs explicatifs des variations de tel ou tel financement sont souvent sujets à **différentes interprétations et positionnements associatifs**.
- Trois **interprétations et positionnements** ont été repérés au niveau national : le Collectif des Actions Citoyennes, le Haut-commissaire à l'ESS, le Mouvement Associatif.
- **Des constats communs** : contraction des financements publics, baisse relative des subventions par rapport à la commande publique, recours croissant à des recettes d'activité d'origine privée.
- Différenciation des positions selon que le cadre institutionnel de financement et les modèles socio-économiques sont perçus comme **des variables d'action** ou **des contraintes externes**.

Comparaison de 3 positionnements sur les évolutions des financements aux associations

	CAC	Haut-commissaire à l'ESS	LMA
Cadre macro-institutionnel de financement	<p>Critiques des politiques d'austérité et de rigueur</p> <p>Contestation du « fatalisme de la baisse des subventions »</p>	<p>Contraintes budgétaires assumées</p> <p>Raréfaction des financements publics comme horizon</p>	<p>Constat de la contraction des financements publics</p> <p>La dynamique de création d'emplois associatifs reste positive</p>
Modèles socio-économiques	<p>Modèle non marchand et public à préserver</p>	<p>Evolution vers des modèles hybrides public/privé</p>	<p>Consolidation et adaptation selon les contextes sectoriels et territoriaux</p>
Modes de contractualisation	<p>Défense du modèle historique de la subvention</p>	<p>Priorité à d'autres financements que la subvention</p>	<p>Subvention privilégiée mais ressources complémentaires à explorer</p>
Hybridation et diversification des ressources	<p>Un premier pas vers la privatisation et la financiarisation.</p>	<p>Condition nécessaire au changement d'échelle</p>	<p>Nécessaire à l'autonomie associative</p>
Registres privilégiés d'action	<p>Contre-expertise, contestation et mobilisation collective</p>	<p>Changement de posture. Tournant entrepreneurial et gestionnaire</p>	<p>Outiller les associations pour mieux éclairer leur prise de décision</p>

III. États des données et enquêtes disponibles pour l'analyse quantitative

Des enquêtes nationales et locales

- Impossibilité d'une **exploitation territorialisée** (y compris au niveau régional) des données de **l'enquête INSEE de 2014** sur l'aspect financements des associations employeuses de la MEL au regard de l'insuffisance de représentativité de l'échantillon à des échelles infranationales.
- Approcher l'évolution du poids socio-économique des associations employeuses à partir de leur masse salariale et du budget moyen des associations (suggestion de Viviane Tchernonog).
- Deux enquêtes en cours comprenant des questions sur les budgets, financements et ressources des associations :
 - Le **baromètre ESS ORVA/CRESS** soutenu par la MEL ;
 - Le **questionnaire la Ville de Lille** (une demande d'accès aux résultats a été formulée).
- Pose la question de coordination, de synergies et de capitalisation.
- Organiser un temps commun de travail et de restitution ?

Associations de la MEL dans l'échantillon de l'enquête régionale de l'ORVA

778 répondants dont « **184 associations sur la MEL** » et « **124 employeurs** »

Nb de salariés (Associations de la MEL)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	1,1%
Moins de 1	58	31,5%
de 1 à moins de 5	55	29,9%
de 5 à moins de 10	27	14,7%
de 10 à moins de 50	28	15,2%
de 50 à moins de 250	8	4,3%
250 et plus	6	3,3%
Total	184	100,0%

Secteur d'activité principal (Asso. MEL)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	17	9,2%
Action humanitaire	6	3,3%
Action sociale	16	8,7%
Santé	5	2,7%
Défense des droits et des causes	6	3,3%
Loisirs	20	10,9%
Education, formation, insertion	10	5,4%
Sport	33	17,9%
Culture	25	13,6%
Défenses des intérêts économiques	5	2,7%
Vie et développement local	19	10,3%
Environnement	22	12,0%
Total	184	100,0%

IV. Premier panorama des priorités et stratégies des financeurs.

Récolte et analyse de données relatives aux budgets des collectivités locales

Un focus sur les financements publics

- Une **approche par les comptes et budgets publics** complémentaire à l'enquête ORVA-CRESS « Baromètre d'opinion sur la situation des structures de l'ESS en Hauts-de-France. »
- Récolte et analyse de données relatives **aux budgets des administrations publiques.**
- Un focus particulier sur **l'évolution des enveloppes des subventions aux associations** de l'État et des principales collectivités territoriales (région Hauts-de-France, département du Nord, MEL, grandes villes). Période ciblée : 2013-2016.
- Pourquoi **une attention particulière aux subventions ?**
 - *Mode de financement historique et revendiqué par les têtes de réseaux associatives*
 - *Volonté récente de sécuriser la subvention (art.59. Loi ESS, circulaire Valls)*
 - *Mode de financement sous tension dans le contexte de contraintes budgétaires des collectivités locales*
- Des données complémentaires et partielles sur la part des associations dans la **commande publique.**
- Quelques données sur les **dons aux associations** à d'autres échelles (HtF ou villes).
- Des données sur **les emplois aidés** dans les associations entre 2010 et 2016.

Démarches et données collectées

Financements publics	Données recherchées	Démarches	Résultats
Financements européens (prog. 2014-2020)	Liste et montants des associations MEL bénéficiaires de fonds européens	Demandes au CR HTF et à la Direccte	Données FEDER IEJ Données FSE
Subventions Etat	Liste et montants des associations subventionnées par l'Etat sur la MEL	Exploitation des jaunes budgétaires 2013-2016	Données partielles des financements de l'Etat
Contrats aidés	Nbre d'associations de la MEL bénéficiaires de contrats aidés	Demande à la Direccte HTF	Données obtenues sur le nbre de contrats aidés mais pas sur les financements
Conseil Régional HTF	Liste et montants des associations MEL subventionnées + commande publique	Courrier de Marc Godefroy et relances	Données obtenues sauf la répartition sectorielle des subventions
Conseil Départemental du Nord	Liste et montants des associations MEL subventionnées + commande publique	Courrier de Marc Godefroy et relances	Données obtenues
Métropole Européenne de Lille	Liste et montants des associations subventionnées + commande publique		Données obtenues
Ville de Lille	Liste et montants des associations subventionnées + commande publique	Courrier de Marc Godefroy et relances	Données obtenues mais exploration sectorielle partielle
Ville de Roubaix	Liste et montants des associations subventionnées + commande publique	Courrier de Marc Godefroy et relances	Données partielles
Ville Tourcoing	Liste et montants des associations subventionnées + commande publique	Courrier de Marc Godefroy et relances	Données obtenues
Ville de Villeneuve d'Ascq	Liste et montants des associations subventionnées + commande publique	Courrier de Marc Godefroy et relances	Données obtenues

Figure 1 - Evolution des subventions aux associations situées sur la MEL

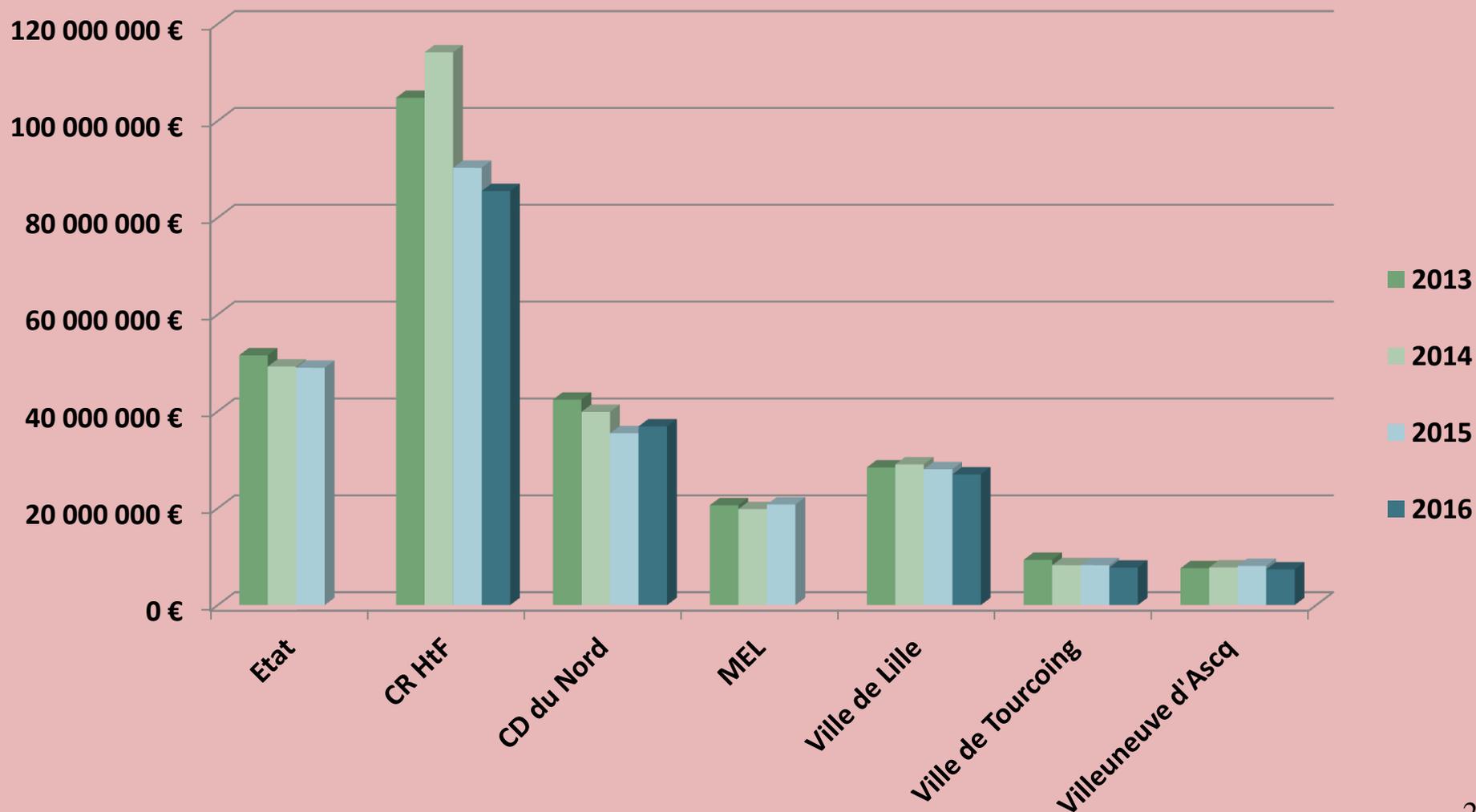


Figure 2 – Trois principaux postes de subventions par échelons administratifs (2015)

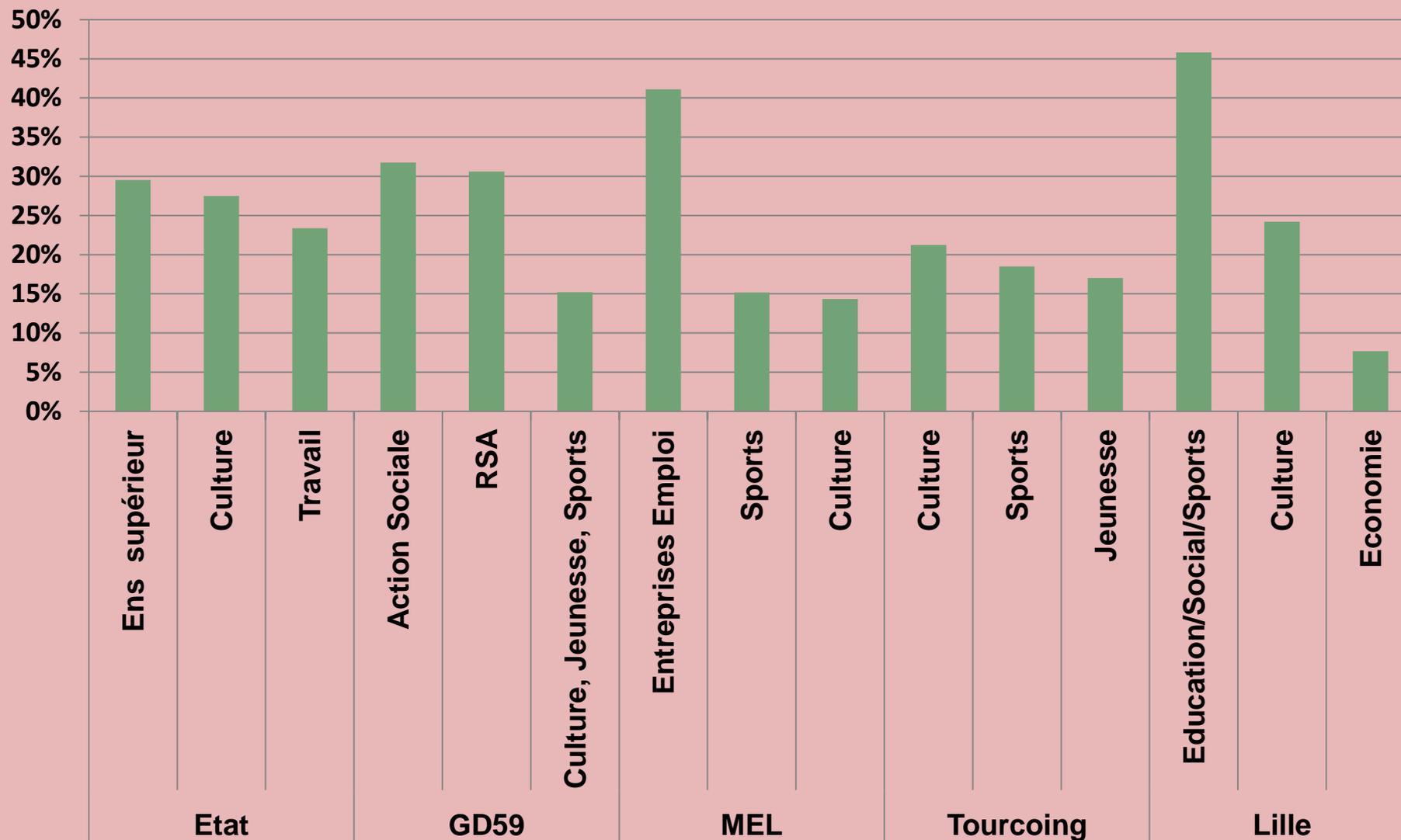
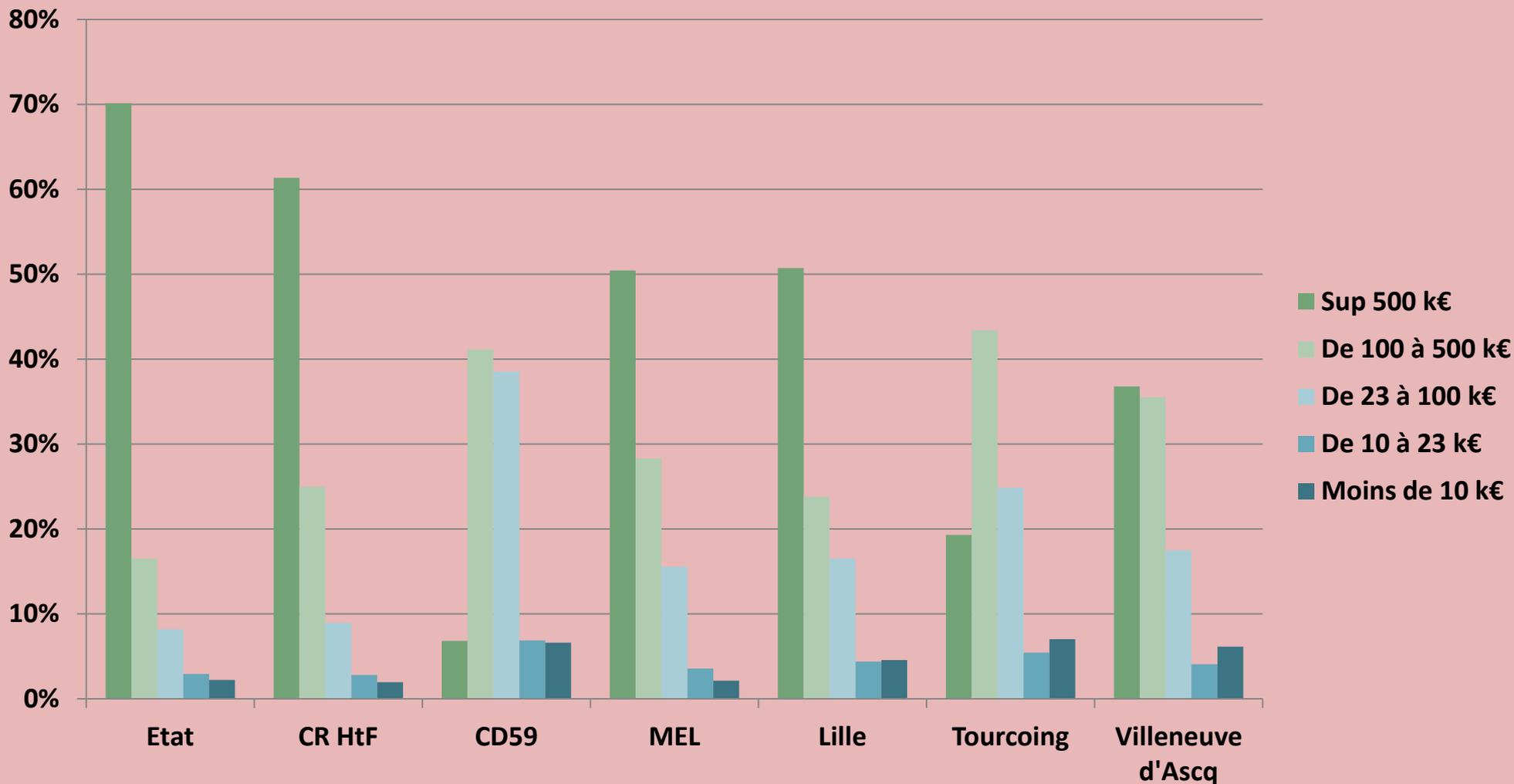


Figure 3 - Répartition des subventions par tranche de montant versé en % (2013)



Commentaires sur les structures des subventions

- Stabilité sur la période de la **répartition des subventions par Ministères/Directions** ou **par tranches de montant versé** aux différents échelons considérés.
- Le montant total des subventions de l'État aux associations de la MEL est à interpréter avec précaution (limites des jaunes budgétaires).
- Concentration des subventions de l'État sur des **établissements supérieurs et culturels** sous statut associatif situés sur la MEL. L'enseignement supérieur pèse 14,4 millions d'euros, soit 31 % des 51,5 millions d'euros de subventions versées par l'État, avec une forte concentration sur moins de dix instituts ou écoles.
- Le montant des subventions du **CG59** (36,9 millions d'euros en 2016) n'inclut pas les 4,1 millions d'euros de financement par commande publique.
- Les subventions de **+500k€** comptent pour la moitié de l'enveloppe de la MEL et de Lille, pour plus de 70% des subventions de l'État.
- En recoupant avec les données qualitatives, on peut estimer que les enveloppes cumulées des subventions de Lille, Tourcoing, Roubaix et Villeneuve d'Ascq se situent dans une fourchette entre **45 et 50 M€**.

Evolution des subventions aux associations situées sur la MEL

- Une tendance à **la baisse des subventions sur la période 2013-2016**
- **Plus ou moins prononcée selon les échelons administratifs**
- De – 18% pour le Conseil régional NPDC (-19,3 millions) ou -13% pour le Département du Nord (-5,5 millions €) à -5% au niveau de l'État (- 2,58 millions € - jaunes budgétaires)
- De -17% sur Tourcoing (-1,6 million €) à -5% sur Lille (- 1,4 million €) ou -3% sur Villeneuve d'Asq (-219 milles €).
- Relative stabilité de l'enveloppe sur la MEL (période 2013-2015).
- La baisse des montants cumulés est généralement corrélée à une baisse du nombre de subventions sur la période (CR HtF, CD59, Lille, Tourcoing). Ce n'est systématique (+193 subventions de l'État en 2015).
- Baisse des subventions à relativiser au regard de la structure des subventions.

Tendances et éléments d'explications

- Au niveau de **l'État** (jaunes budgétaires 2013-2015)
 - Réduction du **nombre des subventions supérieures à 100 k€** (53 en 2015 contre 59 en 2013), tranche qui représente près de 86% des montants versés et -3,5 millions d'euros.
 - Réduction des montants de subventions de plusieurs **grands établissements sous statut associatif** (grandes écoles, établissements culturels, mission locales, etc.).
 - Progression du montant cumulé des subventions entre 10 000 et 100 000 euros entre 2014 et 2015 (+609k €).
- Au niveau du **Conseil Régional Hauts-de-France (2013-2016)**
 - Pas d'indications sur les politiques ou services à l'origine des subventions (sauf culture et environnement). Mais les associations subventionnées relèvent principalement de la **formation professionnelle, du dvt économique, de la culture et de l'environnement**.
 - **73% de réduction des subventions** entre 2014 à 2016 porte sur la **tranche supérieure à 500k€**
 - **Baisse importante du nombre de subventions inférieures à 23k€** entre 2014 et 2016 (-32% sur la tranche 10k€ à 23k€).
 - Les baisses les plus significatives concernent des **organismes de formations professionnelles à statut associatif**.

Tendances et éléments d'explications (2)

- Au niveau du **Conseil Départemental du Nord (2013-2016)**
 - Les **associations du secteur sanitaire et social** ont été singulièrement touchées.
 - Les **actions d'insertion sociale et professionnelle** des allocataires du RSA (-2,5 millions d'euros)
 - **L'action sociale** (-1,8 millions) et la **culture, jeunesse et vie sociale** (-2 millions d'euros).
 - Baisse de 50% de l'enveloppe sur la **prévention médico-sociale** (PMI et planification familiale, prévention et éducation pour la santé)
 - Concentration des baisses sur les années 2014 (- 2,5 millions d'euros) et 2015 (-4,4 millions d'euros), léger rééquilibrage en 2016 (+1,4 millions d'euros).
- Au niveau de la **MEL (2013-2015)**
 - **3 directions (Économie et Emploi, Culture et Sports)** concentrent 70% des subventions versées (9,8, 3,6 et 3,4 millions d'euros en 2015) ainsi que les principaux ajustements annuels.
 - Les variations sont principalement supportées par les **grands établissements économiques et culturels sous statut associatif** et quelques **clubs sportifs** prestigieux.
 - **Stabilité du nombre de subventions** versées (autour de 300 par an) avec un taux de renouvellement de l'ordre de 20 à 25% par an.

Tendances et éléments d'explications (3)

- Au niveau de la **Ville de Lille**
 - Baisse à relativiser par des **effets de structures** (ex. transfert à la MEL de la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme - 815 k€).
 - Les subventions **de plus de 100k€** sont généralement **reconduites**.
 - Les **attributions supplémentaires** de subventions (+39) sont presque toutes d'un **montant inférieur à 10000 euros**.
 - Stabilité de l'enveloppe globale des subventions mais **possibilités limitées de financement de nouvelles associations**.
 - Baisse des subventions politiques de la ville et culture.

- Au niveau de la **Ville de Tourcoing (2013-2016)**
 - Une **rationalisation et une centralisation** des procédures d'attribution des subventions
 - **Moins de demandes et d'attributions octroyées**.
 - Moins d'émargements de certaines associations à plusieurs politiques.
 - En moyenne, réductions pour les **associations culturelles** et les **activités petite enfance** (notamment les centres sociaux) mais amélioration pour les **associations sportives**.
 - Transferts de compétence (tourisme à la MEL) et de fusions d'associations de service public (la Maison de l'emploi avec la Mission locale).

Tendances et éléments d'explications(4)

- Au niveau de la **Ville de Villeneuve d'Ascq** (2013-2016)
 - Les services **culture** (près d'un tiers des subventions), **sports** et **vie associative** concentrent presque deux tiers des subventions.
 - Les subventions supérieures à **23000 euros** sont **généralement reconduites** d'une année sur l'autre. Elles correspondent à des équipements culturels, sportifs et sociaux.
 - Une enveloppe contrainte des subventions (10% du budget) qui laisse peu de marge manœuvre. Peu de financements à de **nouvelles associations**, mais soutien par **des aides supplétives** qui sont systématiquement comptabilisées et valorisées.
 - Aides ciblées sur **des associations de proximité ayant des adhérents et usagers sur la Ville** plus que des associations à rayonnement métropolitain ou régional.

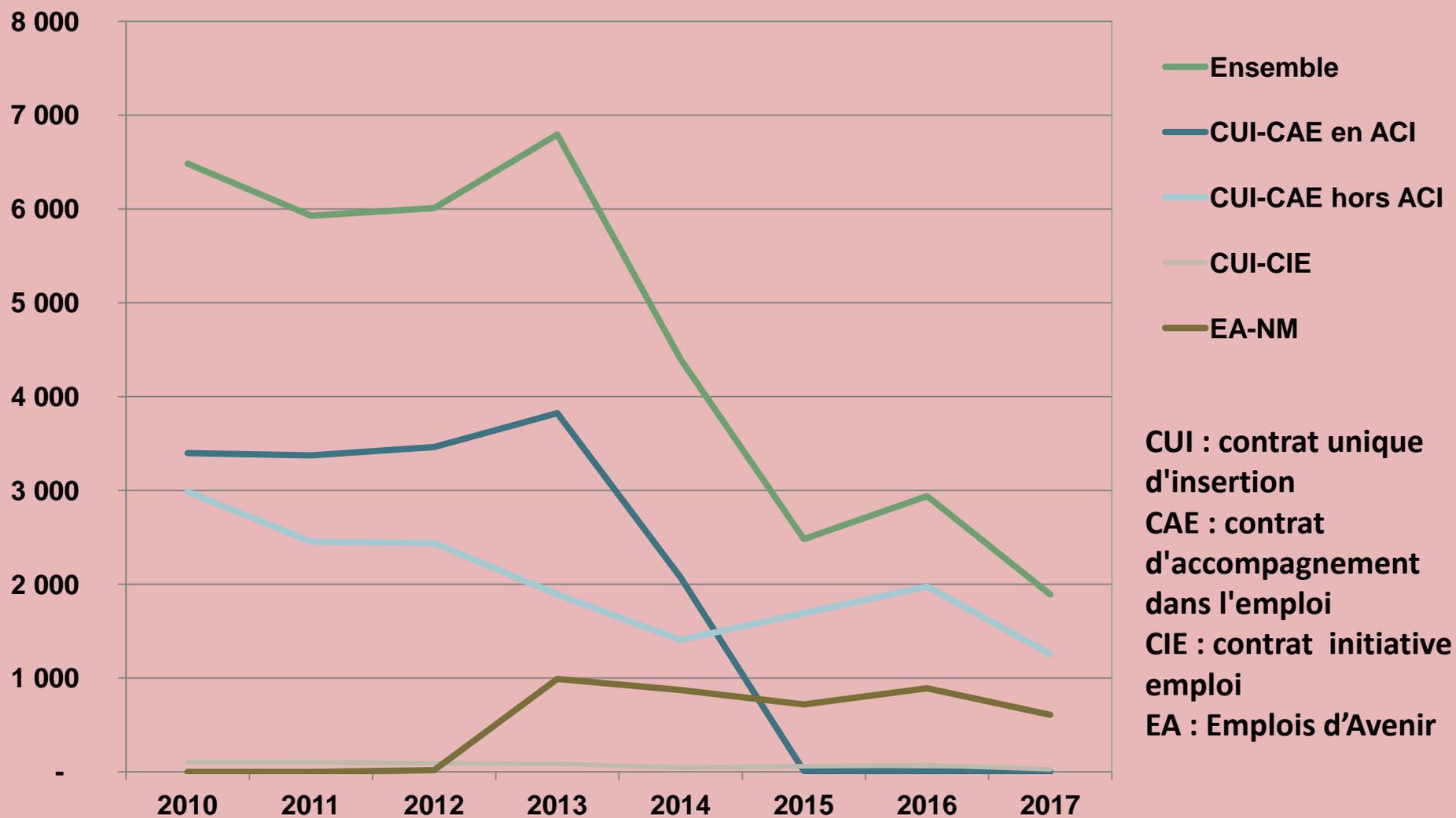
La commande publique

- Des **données très partielles** sur la commande publique.
- Un problème technique, **l'absence de requête sur le statut juridique** dans les bases de données certaines collectivités locales.
- Dans les Hauts-de-France, les associations sont titulaires de **moins de 1,5 % des marchés publics notifiés en 2015**. Les montants des marchés qui leur sont confiés représentent **0,75 % (soit un peu plus de 14 M€) de la commande publique dans la région Hauts-de-France** (données INSEE HtF).
- **4,12 millions d'euros** versées aux associations du **département du Nord** en 2016, soit **2,15% de l'ensemble marchés publics** (données CG59). Pas de détails sur les marchés mais montants élevés dans la prévention médico-sociale mais aussi dans la culture, la vie sociale, la jeunesse et sports.
- **Faible recours à la commande publique** pour financer les associations dans **les villes**.
- Concerne principalement les **structures d'insertion par l'activité économique** (marché de nettoyage, d'entretien d'espaces verts, de mise à disposition de personnel, etc.).
- Des achats réguliers de spectacles et des prestations **aux associations culturelles sur de l'évènementiel**. Faible reconduction d'une année sur l'autre.

Exemple de la Ville de Lille

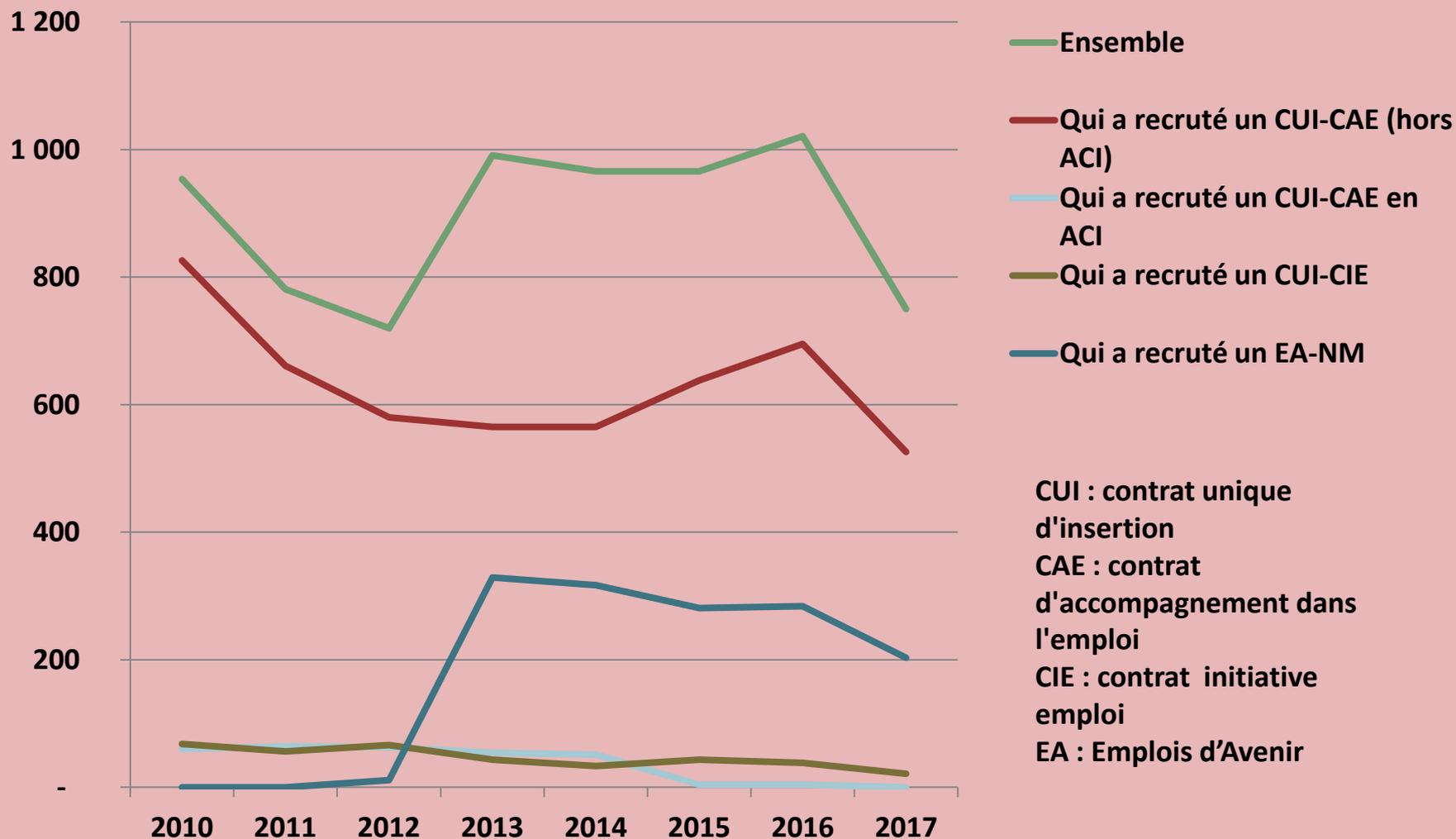
- En 2016, **1,9 M€** de marchés publics à des associations (à comparer aux 26,9 M€ de subventions), soit environ **3%** du 011 (achats de prestations) concernent des structures associatives.
- 1,3M€ au profit d'associations du **secteur de l'insertion**
- 367 k€ au profit d'associations du **secteur culturel**
- 161 k€ au profit d'associations du **secteur Environnement**
- Source : données du service contrôle de gestion.

Les entrées en contrats aidés (initiaux et avenants) dans les associations dans la MEL (2010-2017)



CUI : contrat unique d'insertion
CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi
CIE : contrat initiative emploi
EA : Emplois d'Avenir

Les associations dans la MEL ayant recruté des contrats aidés (initiaux et avenants) (2010-2017)



Contrats aidés sur les associations de la MEL (suite et fin)

Selon la Dirrecte Hauts-de-France :

- Le montant annuel des financements Dirrecte correspondant aux contrats aidés des associations situés sur la MEL n'est pas une donnée disponible.
- Les données sur les contrats aidés ne sont pas exploitables par secteur d'activité (Aide à domicile, Arts du spectacle vivant, etc.) à partir des codes NAF du fait du secret statistique qui s'applique (nombre de structures trop faible pour autoriser la diffusion des données).

Quelques données sur les dons aux associations

- Des données existantes à d'autres échelles que la MEL.
- La **collecte des dons** dans la **Région Hauts-de-France** est estimée entre **235 et 245 millions d'euros** en 2016 (Etude Recherches et Solidarités sur la générosité des français). Soit 5,4% des 4,5 milliards de collecte en France.
- Les **réductions d'impôts au titre des dons dans la région Hauts-de-France** sont estimées à **70 millions d'euros** pour l'année 2015). Soit 5,3% des 1,43 milliard en France. (chiffres publiés par la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord-Pas de Calais Picardie)
- Sans surprise la densité de donateurs et le don moyen annuel est supérieur dans le Nord que le Pas de Calais (Etude Recherches et Solidarités sur la générosité des français, 2017).
- Aucune des villes de MEL ne figurent parmi les 60 communes ayant la densité de donateurs et le don moyen par foyers fiscaux les plus élevés.
- En revanche, le **Nord** est le département qui présente **le don moyen le plus élevé (6 850 euros)** en France dans le cadre des **dons au titre de l'ISF** (Etude Recherches et Solidarités Dons au titre de l'ISF, 2016).

Données sur les financements européens (FEDER)

- Données fournies par le Conseil Régional HdF sur les associations financées dans le cadre du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** et du programme **Insertion pour l'emploi des jeunes (IEJ)**

Nombre et montant des projets d'associations de la MEL financées par le FEDER et l'IEJ

Programmation 2014-2020	Nombre de projets	Montant cumulé	Participation UE	Montant moyen
FEDER	11	8 608 515	3 969 794	782 592
IEJ	9	3 527 378	2 565 169	391 931
FSE	1	97 704	58 622	
Total	21	12 233 597	6 593 585	

- Limites d'une recherche à partir du seul **statut juridique**
- FEDER : Les principales associations soutenues fédèrent et promeuvent **l'industrie, les PMI-PME ou l'entrepreneuriat** au sens large (ex. Association Industries du Commerce (PICOM), le Réseau Alliances, etc.)
- IEJ : Structures plus classiques de **l'insertion et de l'emploi des jeunes**

Rappel des tendances générales

- Evolution des **subventions**
 - Une tendance à **la baisse des subventions sur la période 2013-2016.**
 - Plus ou moins prononcée selon **les échelons administratifs.**
 - Plus ou moins accentué **selon les secteurs.**
 - Tenir compte des **effets de structure.**
- Evolution de la **commande publique.**
 - Des **données très partielles** sur la commande publique. Absence de requête sur le statut juridique dans les données sur les marchés publics.
 - Dans les Hauts-de-France, les associations sont titulaires de **moins de 1,5 % des marchés publics notifiés en 2015.**
 - Décalage avec la progression constatée dans les enquêtes budgets associatifs.
- Evolution des **emplois aidés**
 - Un nombre de contrats aidés dans les associations de la MEL est stable, voire en légère baisse sur la période (2013-2016). Les emplois d'avenir compensent partiellement les CUI/CAE.
- Des **dépenses fiscales** difficiles à isoler à l'échelle de la MEL

Retour sur la catégorisation des ressources et revenus des associations (1)

Questionnement des catégorisations des revenus, notamment la **dichotomie financements publics et privés** dans les budgets des associations.

Financements privés : cotisations, dons, le mécénat, fondations et recettes d'activité / **Financements publics** : subventions et commande publique.

Trois situations de discussion :

1) Introduction de nouvelles catégories de ressources ?

1) Introduction de nouvelles catégories de ressources dans les enquêtes

➤ Exemple de la commande publique (introduction enquête paysage associatif 2007). Absence des aides à l'emploi et des subventions sur projets

2) Difficultés à appréhender comptablement les dépenses fiscales fléchées sur les associations.

➤ Les dons et le mécénats comptabilisés comme des ressources privées sans considérations des effets de la défiscalisation.

Retour sur la catégorisation des ressources et revenus des associations (2)

- 3) Des recettes d'activité privée d'origine publique ?
- Commande publique comptabilisée comme recette d'activité privée et/ou financement public ?
 - Les **revenus issus de la solvabilisation des bénéficiaires** d'allocations sociales (exemple APA et PCH dans l'aide à domicile) ou **des particuliers** par crédit d'impôts figurent comptablement dans recettes d'activité (exemple : déduction de 50% d'IR pour l'emploi d'une personne à domicile).
 - **Prestations facturées** par une association à un établissement culturel, lui-même en grande partie subventionné.

Compléter les enquêtes budgets associatifs par des enquêtes budgets et comptes publics

- Des **données publiques** non exploitées par les chercheurs et non revendiquées par les têtes de réseaux associatives.
- Information publique **légalement accessible à tout chercheur ou citoyen** qui en fait la demande.
 - « Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux » (article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales).
 - « L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration » (art. L.2313-1.)
- Le **montant cumulé** et la **répartition sectorielle des subventions** aux associations : une information inconnue des **élus et techniciens** à l'ESS et à la vie associative.
- Un **objet de connaissance partiellement identifiée** par les chercheurs en économie, administration publique ou gestion.
- Un **déficit de revendications** des **têtes de réseaux associatives**

Des contraintes méthodologiques et techniques

- **Eparpillement et fiabilité des données** sur les subventions des pouvoirs publics aux associations. Nécessité de recueillir des données auprès d'une dizaine d'autorités publiques différentes.
- A la recherche de la **part des associations dans les marchés publics**.
- L'évaluation territorialisée des **dépenses fiscales**. Travail à entamer avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour les montants des dons et du mécénat.
- De la **visibilité publique de la subvention** au regard de son **poids économique**. La visibilité de la subvention tient, d'une part, à une **comptabilisation spécifique** dans la comptabilités des associations comme des collectivités locales et d'autre part, à ce que les associations de toute taille en reçoivent et que l'ensemble des échelons de collectivités en octroie.

Construire une connaissance territorialisée des financements publics aux associations : un enjeu partagé

- Faire de la Métropole Européenne de Lille ou de la Région Hauts-de-France le **territoire pilote** d'une **connaissance co-construite et territorialisée** sur l'état et l'évolution des **financements publics aux associations**.
- Collecte, traitement et analyse des données relatives aux multiples financements à différents échelons (Fonds européens, Etat, Conseil Régional, Conseils Départementaux, EPCI, grandes Villes).
- Objectif : produire tous les 3 ou 4 ans des données agrégées sur l'évolution des montants des financements publics aux associations (subventions, commandes publiques, dépenses fiscales, contrats aidés), de mesurer leur répartition sectorielle et selon les types d'association.
- Portage collectif par les responsables de l'ESS et/ou de la Vie associative au niveau de l'Etat et des collectivités locales (par exemple la DRJSCS, la Région Hauts-de-France et la MEL), par les principales têtes de réseaux (LMA HtF, CRESS HtF, etc.) et par des organismes de recherche et d'expertise (ChairESS HtF, ORVA, INSEE HtF, etc.).

IV. Premier panorama des priorités et stratégies des financeurs.

Analyse qualitative des représentations et des stratégies des principaux financeurs

Rappel des objectifs

« L'analyse des données budgétaires sera complétée par une analyse qualitative des **représentations et des stratégies des financeurs publics et privés de l'ESS** : leurs priorités et leurs critères d'allocation des financements, les modalités d'intervention (financement d'investissement et/ou de fonctionnement, financements par projet, par convention pluriannuelle, par appel d'offre, par soutien à la création et à l'innovation, etc.). Il s'agit à la fois de saisir **la perception de la situation financière des associations** mais aussi les **arbitrages auxquels les collectivités locales procèdent** dans un situation de contrainte budgétaire. Dans une précédente étude (Fraisie, 2013), nous avons mis en évidence différentes modalités d'arbitrage qui serviront d'hypothèses à approfondir : conventionnement à moyens constants, saupoudrage des subventions ou recentrage des aides aux acteurs institués, raboutage uniforme de l'ensemble des subventions, assouplissement de modalités de versement des subventions pour faire face aux difficultés de trésorerie, sécurisation de financements par des CPO comme contrepartie d'une réduction des subventions, recours systématique à l'appel à projet, passage à la commande publique, etc. »

Liste des entretiens

- le directeur et le chef adjoint du service économie territoriale de la DIRECCTE Hauts-de-France.
- la correspondante régionale Vie Associative - Économie Sociale et Solidaire DRJSCS.
- la conseillère Éducation Populaire et Jeunesse Pôle des politiques jeunesse.
- la directrice du service Jeunesse et vie associative du Conseil Régional Hauts-de-France.
- le chargé de mission ESS du Conseil Régional Hauts-de-France.
- le responsable du service pilotage des projets stratégiques, Direction finance et gestion du CG59.
- le chef du service contrôle de gestion de la MEL.
- l'élue Vie Associative de la ville de Lille.
- le technicien du service contrôle de gestion de Lille en charge du suivi des associations.
- le directeur DGA Services à la Population de la ville de Tourcoing.
- la responsable du Service Vie Associative de Roubaix.
- le responsable Vie associative et le contrôleur de gestion de la ville de Villeneuve d'Ascq.
- le chef ESS de Nord Actif.

Questionnements de la grille d'entretien

- Quelles représentations des associations et de leurs difficultés
- Quelles connaissances ont les élus et les techniciens des financements aux associations ?
- Quelles sont les évolutions perçues et anticipées ?
- Quelles sont les modalités d'arbitrage affectant l'enveloppe des subventions ?
- Comment est pris en compte l'emploi associatif dans les arbitrages ?
- Quelles incidences sur les procédures d'attribution ?

Les représentations de l'économie des associations

Tendances observées

- La dimension économique n'est pas première (sauf peut être dans l'aide à domicile, cf. partie V) dans les représentations de la vie associative.
- La singularité du projet, l'utilité sociale des activités pour les populations, l'adéquation avec les enjeux et les priorités de la collectivité priment.
- Si le sérieux de gestion est attendu, la pérennité économique et l'emploi associatif ne sont pas toujours au cœur des préoccupations au risque de leur invisibilité.
- La **diversité des situations** est soulignée : grands établissements à statut associatif, association de proximité et de quartier, associations bénévoles, entreprises associatives, etc. Elle peut être un obstacle à la prise en compte transversale du champ comme être parfois considérée comme une richesse à préserver.

La perception des difficultés économiques des associations

- Quelques exemples de faillites ou de liquidations sans nécessairement les relier à baisse des subventions de leur collectivité.
- Plus marquant s'il s'agit d'une association d'envergure et d'un partenaire de longue date.
- Les demandes de compensation liées à la baisse des cofinancements de la Région et du Département sont plus fréquentes.
- Des licenciements et pertes d'emploi constatés d'une année sur l'autre par l'instruction des demandes de subvention.
- Quelques anticipations d'impacts négatifs sur l'emploi associatif.
- Les villes sont davantage considérées comme premier guichet de proximité.
- Perception aggravée pour les associations consacrées à l'environnement et à l'aide à domicile (cf. partie V).

L'emploi associatif, une préoccupation variable

- Un critère plus ou moins pris en compte selon **les niveaux et compétences des collectivités locales.**
- **Une priorité affichée** de la politique vie associative de la Région Hauts-de-France
- Mais sans anticipation de l'impact sur l'emploi associatif des différentes politiques sectorielles régionales.
- L'emploi est rarement **un critère d'attribution** de subvention pour **les villes.**
- Mais **un objet d'attention au cas par cas**, notamment pour les grands établissements sous statut associatif.
- Si les informations sur le **nombre et types d'emplois** font partie des dossiers d'instruction ou les pièces fournies, il n'y a pas de données consolidées sur le nombre d'emplois que représentent l'ensemble des associations subventionnées.
- Du coup pas de vision sur le nombre d'associations employeuses subventionnées. Le montant de la subvention (au-delà de 10000 ou de 23000 euros) étant parfois considéré comme un indicateur par défaut.

Connaissance des financements aux associations

- Une connaissance **avant tout sectorielle ou comptable** (contrôle de gestion) des subventions aux associations.
- Une expertise de proximité de la réalité associative par certains techniciens expérimentés. Tensions possibles et sentiment de dépossession en cas de recentralisation des procédures d'attribution.
- Une **connaissance partielle des élus et techniciens à la Vie Associative et à l'ESS** de l'enveloppe globale des subventions, du nombre d'associations employeuses partenaires de leur collectivité.
- **Faible transversalité de la politique de subvention** entre élus et techniciens. Pas vraiment d'analyse globale et de connaissance partagée entre élus et services sur l'ensemble des financements aux associations de leur collectivité.

Evolution des financements aux associations

- Aucune anticipation d'une hausse de l'enveloppe des financements aux associations.
- **Intériorisation de la contrainte budgétaire** qui pèse globalement à la baisse sur l'enveloppe des subventions.
- Accent mis sur l'effort de **maintien des enveloppes et de la reconduction des subventions existantes**, notamment à l'échelle de la MEL et des villes.
- Les restrictions budgétaires du Conseil Départemental ont particulièrement touché **les politiques de solidarité** en grande partie portées par les associations sociales et médico-sociales.
- Des efforts d'économies budgétaires au Conseil Régional avec des **contrastes sectoriels selon les priorités politiques** (culture vs environnement).
- Tendance à la **baisse des soutiens de l'État** à la politique d'éducation populaire, formation des bénévoles et jeunesse mais hausse de l'enveloppe services civiques.

Modalités d'arbitrage

- À l'exception de quelques cas de financement d'établissements sous statut associatif, **les subventions sont rarement la cible des lettres cadrages budgétaires** de la direction générale aux directions opérationnelles.
- Les subventions apparaissent plutôt comme **une variable d'ajustement indirecte**.
- Une première explication tient au **poids relativement modeste du poste subventions dans l'ensemble des budgets** des collectivités. Exemple : RSA/APA/PCH représentent environ 1 milliard d'euros, 40% du budget du CG59.
- Le **montant total des subventions agrégées** est rarement **une catégorie comptable opératoire** dans le cadre des arbitrages budgétaires des collectivités (entre dépenses d'investissement et de fonctionnement, entre les différentes dépenses de fonctionnement).
- Les **baisses de subventions** sont plus généralement **le résultat ex-post des arbitrages internes à chaque direction opérationnelle** sur la base des efforts d'économies budgétaires demandés par la direction générale

Procédures d'instruction

- Les délibérations par projets par chaque politique sectorielle et les relations bilatérales sont privilégiées.
- Une instance spécifique dédiée (Roubaix) à l'octroi de subventions et visant à plus qu'équité entre les politiques
- Une réflexion en cours de guichet unique (Tourcoing).
- Le montant cumulé de l'ensemble des subventions ne fait pas l'objet de débat politique interne.
- La politique de subvention (montant, procédures, critères) est rarement un objet de débat et de concertation avec les associations.

Quelles incidences de la contrainte budgétaire sur l'attribution et la gestion des subventions ?

Tendances observées :

- Une sélection et un recentrage des projets associatifs selon leur **adéquation aux priorités et aux attendus de la collectivité.**
- Réajustement, voire suppression **de certain dispositif ou programme.**
- Une plus grande frilosité à financer de **nouveaux projets associatifs.**
- Une moindre capacité à pérenniser et à faire basculer dans le droit commun des activités associatives émergentes.
- Une limitation **des doublons, des émargements à plusieurs politiques, des cumuls subvention/prestation**
- Une réduction des **subventions exceptionnelles**
- Une valorisation et la prise en compte **des aides supplétives** dans le soutien global aux associations. Un soutien par des aides supplétives plutôt que par des subventions pour les nouvelles associations.
- La **méthode du « rabot »** (- xx % sur l'ensemble des subvention) est rare.

Les outils de suivi et de gestion

- Une **rationalisation des procédures d’instruction** et une optimisation des versements.
- Une **centralisation et un contrôle plus ou moins provisoire** des procédures de demandes de subvention (par le cabinet du Président ou du Maire), à la suite de l’arrivée de nouveaux exécutifs.
- Mise en place ou renforcement des **procédures d’alerte** et de **grille d’analyse des risques** (avec ratios sur la trésorerie, les fonds propres, la solvabilité, etc.) dans quelques collectivités.
- Des procédures et outils internes sont plus ou moins suivis d’effets et parfois articulés à un accompagnement des associations en difficulté.
- Absence d’analyse des risques et d’outils de suivi de subvention au Conseil Départemental dans un contexte de baisse importante de ses subventions.
- Pour autant, les **outils restent rudimentaires**. On est dans une maîtrise de la dépense publique classique, loin dans les intentions comme dans les instruments d’un basculement vers une nouvelle gestion publique.

V. Repérage tendances sectorielles

Aide à domicile, Environnement et Culture

Trois approfondissements sectoriels

1. La prise en charge unique : un pas supplémentaire vers la marchandisation de **l'aide à domicile** et la banalisation des associations ?
2. Les associations **d'environnement** mises en difficulté par la politique du Conseil régional.
3. Les stratégies diverses des **associations culturelles** face à la baisse des subventions.

1. L'aide à domicile

Listes des entretiens

- ✓ La responsable du service Financement et Modernisation des SAAD au Conseil Départemental du Nord.
- ✓ La responsable de la délivrance et du suivi des agréments - Pôle 3E Services à la personne à la Direccte.
- ✓ La responsable SAAD du Département Action Sociale Vieillesse de la CARSAT.
- ✓ Le directeur de l'ADAR Flandre Métropole.
- ✓ Le délégué général et la responsable du secteur Personnes Agées de l'URIOPSS.
- ✓ Un économiste, Maître de conférence à l'Université Lyon 2 Lumière.

Fonctionnement socio-économique des associations d'aide à domicile

- Les financements de la majorité des associations d'aide à domicile proviennent principalement **des revenus d'activité**, c'est-à-dire des services payés par les usagers qui peuvent selon leur degré d'autonomie recevoir une allocation (APA*, PCH*, CARSAT*) dans le cadre d'un plan d'aide. Certaines heures peuvent aussi être financées par des mutuelles et autres caisses de retraite.
- Les associations ex-autorisées qui interviennent principalement auprès **des personnes âgées et handicapées** appliquaient une tarification horaire négociée avec le Conseil Départemental du Nord ou conventionnée avec la CARSAT.
- Certaines associations proposent également des **services de confort aux particuliers** ouvrant à des déductions fiscales sur l'impôt sur le revenu. Dans ce cas la fixation du prix est libre.
- S'inscrivant dans le champ de l'action sociale, les associations historiques revendiquaient un **mode de financement non marchand** en cohérence avec une activité centrée sur une relation d'aide et d'accompagnement des personnes vulnérables. **La tarification** est un mode de financement hérité du secteur de l'action sociale et médico-sociale (Loi 2002-2).

- ❖ APA = Allocation Personnalisée Autonomie
- ❖ PCH = Prestation de Compensation du Handicap
- ❖ CARSAT = Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au travail

Fonctionnement socio-économique des associations d'aide à domicile (2)

- Les **subventions directes sont ponctuelles** (subvention d'investissement) et liées à des dispositifs spécifiques comme le **fonds de restructuration** de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
- Certaines associations auraient reçu l'autorisation d'utiliser les contrats aidés ces dernières années (à vérifier dans les données de la Direccte).
- Les associations s'appuient sur des administrateurs bénévoles.

La structure des coûts des services d'aide à domicile

- La décomposition du **coût horaire** proposée dans l'étude nationale faite pour la CNSA (Eneis, 2016) est la suivante :
 - Les **charges de personnel** (dont déplacements) constituent le premier poste de charges, représentant en moyenne 85 % du coût horaire ;
 - Les **charges de structure** et autres charges de gestion courante constituent le deuxième poste à 10 % du coût horaire ;
 - Les **autres postes de charges** (dont les impôts et taxes) représentent en moyenne moins de 5% du coût horaire.

Les principaux facteurs expliquant les différentiels de coûts horaires

Selon l'étude CNSA (2016), les principaux facteurs expliquant les différentiels de coût horaire sont :

- La convention collective appliquée ou **le statut** pour la fonction publique territoriale expliquent ainsi 36% des variations du coût horaire.
- La **taille du SAAD** explique 9% des variations du coût horaire. Si taille du service permet de faire baisser les charges de structures (« coûts fixes »), elle augmente la part des charges de personnel dans le coût horaire.
- **Le taux de présence à domicile explique 6% des variations du coût horaire.** Plus le taux de présence à domicile augmente et plus le coût horaire diminue, les coûts fixes se répartissant sur un plus grand nombre d'heures facturées.

Quelques données démographiques du Nord

- Avec 2 603 472 d'habitants, le Nord est **le département le plus peuplé de France.**
- C'est un département relativement jeune mais dont la population âgée est la plus nombreuse de France.
- Les personnes âgées sont plus précocement dépendantes et davantage touchées par la précarité qu'au niveau national.

Evolution des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

- Avec 26914 bénéficiaires, le Nord est après le Pas de Calais, **le département ayant le plus grand nombre de bénéficiaires APA domicile en France.**

Départements	Domicile
62 Pas-de-Calais	26 805
59 Nord	25 303
13 Bouches-du-Rhône	22 891
34 Hérault	21 794
33 Gironde	21 219

Source : DREES

- Plus de bénéficiaires APA au domicile qu'en établissements (respectivement 25 303 et 18 179 personnes âgées en 2015).
- **Un nombre de bénéficiaires de la PCH en forte augmentation**

	Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	
	Nb Usagers	€
2014	3 313	16 714 083,82 €
2015	3 655	24 792 007,10 €
2016	3 928	31 902 296,38 €

Source : Conseil Départemental du Nord

Caractéristiques relatives à l'offre de services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)

Sur le Département du Nord

- Avec près de **270 services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)**, le département du Nord est celui qui en compte le plus dans la Région Hauts-de-France. À titre de comparaison, le Pas de Calais compte environ 140 SAAD et l'Oise 80.
- Jusqu'à cette année, **65 services étaient autorisés et tarifés (soit 25%)** avec une grande majorité ayant un statut associatif. Les organismes privés lucratifs relevaient plus de l'agrément qualité.
- Les services ex-autorisés représentent 60% des heures prises en charge par le département (aide-ménagère au titre de l'aide sociale, APA, PCH) alors que les services agréés pèsent environ 40%.
- Le **mode prestataire représente 65% des heures APA.**
- Le Nord compte **38 700 salariés.**

Caractéristiques relatives à l'offre de services d'accompagnement et d'aide à domicile (2)

Sur la Métropole Européenne de Lille (MEL)

- **31 SAAD associatifs** sont implantés sur le district de Lille.
- **Des associations historiques de taille importante** (ADAR Flandre Métropole, Maison de l'Aide à Domicile, APF) y exercent leurs activités.
- Un **essor et une concentration de l'offre lucrative plus marqués sur la MEL** que dans le reste du département avec la présence de quelques enseignes de taille régionale ou nationale (O2, Vivat, Adenior).
- **La perception et l'intensité de la concurrence** plus forte de la Métropole, Lilloise, y compris par les associations (Vatan, 2013).
- Quelques grands CCAS.
- **L'augmentation des agréments qualité depuis 2010 se fait essentiellement sur des entreprises lucratives..**

Des difficultés économiques persistantes

- Depuis le tournant des années 2010, le secteur de l'aide à domicile traverse difficultés économiques.
- Plusieurs indices quantitatifs et qualitatifs témoignent de difficultés persistantes pour les associations :
- **Des liquidations judiciaires** sur la MEL (4 en 2013, 1 en 2014, 2 en 2015, chiffres TGI Lille) même si le nombre de fermetures d'associations est moindre que celui des entreprises dans les services à la personne.
- Peu de **création de nouvelles associations** (peu de nouvelles demandes d'agrément et d'autorisation) en comparaison des entreprises lucratives.
- Plusieurs **fusions et réorganisations** évoquées dans la continuité des tendances constatées précédemment (Vatan, 2013).
- Une **précarité chronique de l'emploi et du travail**.
- Des difficultés récurrentes de recrutement et un **turn over** important.
- Des **risques psychosociaux** spécifiques.

Difficultés économiques d'après l'enquête Eneis 2016

- **Enquête Eneis Conseil** (81 répondants) pour le Département du Nord (2016)
- **Près de la moitié des services (ex-agrésés et ex-autorisés confondus) a été concernée par des résultats comptables négatifs en 2014.**
- **1/3 des services** répondants n'a **pas de fonds propres**
- **52% des ex-autorisés** (essentiellement des associations) sondés ont un **résultat comptable négatif** en 2015 et 29% des ex-autorisés ont **des fonds propres négatifs** contre 22% des ex-agrésés en 2015.
- **46%** des répondants (36 SAAD) ont enregistré **une baisse d'activité dans leur nombre d'heures total prestataire** entre 2014 et 2015
- Ces chiffres montrent le caractère persistant sinon chronique de difficultés financières (baisse de l'activité, déficits fréquents, faiblesse des fonds propres, difficultés de trésorerie) déjà pointées dans l'enquête en Région Nord Pas-de-Calais conduite par Sylvain Vatan en 2012

Les difficultés liées à la tarification dans l'aide à domicile

- **Des perceptions et des discours différents selon les organismes financeurs et les associations**
 - Les institutions et financeurs mettent en avant **les enjeux et les problèmes d'organisation et de gestion** des associations historiques et la nécessité de faire évoluer leur **modèle économique**.
 - Les associations et fédérations insistent sur une **tendance à la sous-tarification au regard des coûts des services** qui relève d'un déficit de régulation et de financement du secteur au regard d'exigence d'accès des publics, de qualité des services et d'amélioration des conditions de travail.

Vers une accélération de la banalisation des associations d'aide à domicile ?

Trois évolutions institutionnelles majeures du cadre financier et réglementaire sont à l'œuvre dans le secteur de l'aide à domicile depuis 2016, en particulier dans le Nord

- La mise en application de la **loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)** ou **l'unification du régime d'autorisation.**
- **La prise en charge unique ou la fin de la tarification.**
- **Le panier de services CARSAT ou la fin de paiement à l'heure.**

Les conséquences de la loi ASV

- La **loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)** du 28 décembre 2015 unifie, pour les SAAD intervenant auprès des bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'aide sociale, le régime d'autorisation en le confiant au Conseil Départemental.
- Cette unification signifie la **fin de la coexistence entre deux régimes d'autorisation et de l'agrément qualité** engendré depuis la Loi Borloo concernant l'intervention auprès des personnes dépendantes. La conséquence est la **bascule de plus de 200 SAAD ex-agrérés** sous la régulation du Conseil Départemental du Nord. Soit, si l'on ajoute les 65 ex-autorisés, **267 SAAD**. La Direccte ne gère plus que l'agrément simple pour les services mandataires.
- La nouvelle autorisation est mise en place en 2017 s'appuie sur les règles suivantes : *le respect du cahier des charges national des SAAD complété par un cahier des charges départemental, une autorisation qui couvre l'ensemble du territoire départemental, une transparence des informations à l'usager par mise en ligne sur le site du Département des tarifs, prestations et aires d'intervention de l'ensemble des SAAD, la mise en place d'un observatoire des SAAD visant à une* ⁷⁸ *régulation par la qualité.*

La prise en charge unique ou la fin de la tarification

- Le Département du Nord met en place, au 1er octobre 2017, **un montant de prise en charge départementale unique pour l'ensemble des services à hauteur de 21 €**, sur l'aide à la vie courante et le geste au corps.
- Les changements de la prise en charge unique : les organismes ex-agrés passent de 17,50 à 21 euros de l'heure. Les services autorisés dont les tarifs pouvaient aller jusqu'à 25 euros sur des prestations PCH passent à 21 euros.
- Le Département **limite et encadre les possibilités de prise en charge d'un différentiel** qui est plafonné à 80.32 € par mois.
- Le Département généralise le **système d'avances** à l'ensemble des structures prestataires autorisées.
- La **prise en charge unique est une spécificité tarifaire et réglementaire du Conseil Départemental du Nord**. Seuls deux ou trois autres départements s'engagent sur cette application de la Loi ASV. C'est donc une interprétation singulière de la loi.
- Une **innovation tarifaire** ? La prise en charge unique n'est ni un prix qui peut librement varier, ni un tarif qui peut être négocié.

Hypothèses explicatives de la prise en charge unique

- La construction d'une nouvelle réglementation départementale de l'aide à domicile s'est beaucoup appuyée sur **une expertise externe, fondée sur une enquête et sur les recommandations d'un cabinet conseil** en 2016, le même que celui qui a mené l'étude nationale de la CNSA et de la DGCS sur les facteurs explicatifs des coûts.
- Une volonté **de simplification de la gestion et du suivi administratif des SAAD**. Poursuivre une tarification individualisée et différenciée pour 270 SAAD a sans doute été écarté par une collectivité locale dont les dépenses de fonctionnement et les charges de personnel sont largement contraintes.
- **Prévenir les potentielles contestations** des différentiels de tarifs entre les organismes ex-autorisés et les ex-agrérés.
- Enfin, le **tarif de 21 euros** de l'heure est justifié comme **un point d'équilibre entre les tarifs pratiqués par les différents SAAD**, les ex-organismes agréés et autorisés. L'effort financier qu'implique pour le budget du Département une revalorisation du tarif des services qui intervenaient sur la base de 17,5 euros de l'heure a pour contrepartie l'alignement à la baisse des tarifs des associations autorisées.

Le panier de services ou la fin de paiement à l'heure

- Le Département du Nord ne se singularise pas uniquement par la prestation unique mais par **l'expérimentation par la CARSAT de la mise en place d'un panier de services.**
- Le principe est **la mise en place de prestations à la carte plutôt qu'horaires sur la base d'un référentiel départemental.** Le SAAD ne facture plus des heures d'intervention mais des prestations différenciées (ménage, toilette, bricolage, lavage de vitres, courses, aide informatique, etc.) convenues avec l'utilisateur dans le cadre de son plan d'aide.
- Les tarifs des services sont affichés et conventionnés par la CARSAT. Ils peuvent varier dans une fourchette appréciée par la CARSAT.
- L'objectif affiché est de **sortir du financement d'heures d'aide-ménagère** pour s'inscrire dans une logique de prévention de la perte d'autonomie et de **diversification des services.**

Les incidences des nouvelles régulations sur la santé économique des associations

- D'abord, le **risque dégradation de la situation économique, voire de défaillances de certaines associations**. Le tarif unique à 21 euros est en deçà du coût horaire d'un certain nombre d'associations ex-autorisées.
- **Incertitude sur les modalités d'accompagnement spécifiques des ex-services autorisés** pour faire converger leur tarif vers les 21 euros et sur les possibilités de soutien aux éventuelles associations en difficulté
- L'URIOPSS Htf et les inséparables ont également interpellé le Département sur les risques de « **fiscalisation du secteur** » dès lors que l'on sort l'aide à domicile du cadre de l'action sociale tarifée.
- Le risque « d'introduire **une inéquité entre les usagers** » est souligné par l'URIOPSS HtF.
- Enfin et surtout, les têtes de réseau interpellent sur l'**impact sur l'emploi et sur les conditions de travail des salariés** avec un report supplémentaire de la nouvelle contrainte tarifaire sur les conditions de travail.

Pourquoi parler d'accélération de la banalisation de l'aide à domicile?

- Le phénomène n'est pas nouveau et s'inscrit dans la continuité du **plan Borloo de 2005** qui **banalisait la gestion non lucrative** et brouillait les frontières entre services de confort et aide à domicile.
- S'appuyant sur la loi 2002-2, de nombreuses associations s'inscrivaient dans le régime d'autorisation garant d'une **reconnaissance des finalités et des modalités de leur intervention dans le champ social et médico-social**.
- En mettant fin à la distinction entre services autorisés et services agréés, la loi ASV franchit **un pas supplémentaire dans l'égalité de traitement par la mise en place d'une régulation unique** de tous les organismes prestataires, associations comme entreprises.
- La prise en charge unique du Département contribue à **un alignement des pratiques tarifaires**, ce qui constitue un pas supplémentaire vers une **homogénéisation du service** en mettant fin à toute procédure de négociation tarifaire et de possibilité de compensation différenciée des coûts.
- La logique de panier de services assume le **passage d'une tarification à la prestation plutôt qu'à l'heure**
- Elle conforte une logique de **commercialisation de l'aide à domicile par décomposition et standardisation des services** qui éloigne un peu plus de la relation d'aide. Elle acte le passage d'une qualité professionnelle fondée sur l'autonomie et sur la relation personnalisée à l'usager à celle d'une aptitude technique à exécuter des tâches et des procédures prescrites.

Vers une banalisation des associations dans le discours des organismes financeurs et gestionnaires ?

- Les associations sont souvent **qualifiées de « structures historiques »** du secteur mais cette antériorité est rarement un attribut positif renvoyant à la reconnaissance de leur rôle dans la co-construction du secteur. Elle est plutôt synonyme « d'amateurisme » et **des difficultés à s'adapter à de nouveaux impératifs de gestion.**
- L'appréciation des associations relève de moins en moins de leur finalité d'utilité sociale, d'une gestion désintéressée mais de leur capacité à s'adapter aux changements réglementaires et tarifaires, à moderniser leur modèle de gestion et à rationaliser leurs coûts.
- Les bonnes pratiques mises en avant relèvent d'innovations technologique, gestionnaire et organisationnelle plutôt que des plus-values associatives.
- Elles témoignent également d'une **relativisation des associations comme partenaire privilégié des politiques d'action sociale**, celles-ci ne devenant qu'une partie prenante parmi d'autres.
- **Les spécificités associatives (gestion désintéressée, utilité sociale, ancrage territorial, accès aux publics)** sont peu ou pas valorisées dans les discours.

Vers une évolution des modèles socio-économiques

- Très **faible possibilité d'augmenter les prix**, la prise en charge unique plafonnant le reste à charge pour l'utilisateur.
- Un possible **report sur le coût du travail** des intervenants ou des encadrants, au risque d'une dégradation supplémentaire des conditions d'emploi avec des conséquences sur l'implication et la stabilité du personnel.
- Régulation par une concurrence de la qualité de service.
- La **soupage du Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires (CITS)**, pour les associations à forte masse salariale.
- **La mutualisation et le regroupement** : à la recherche la taille minimale controversée.
- **Des fusions et reprises limitées** en raison de la non transférabilité des plans d'aide.
- Des **diversification des activités** prometteuses mais qui ne fait pas toujours sens.
- La généralisation de la **télégestion**

Stratégies repérées

- Stratégie **entrepreneuriale** et **concurrentielle** de rationalisation du travail, mutualisation des fonctions supports, standardisation des tâches, communication, développement de franchise dans l'aide à domicile.
- Une proposition d'expérimentation d'un nouveau modèle économique dans l'aide à domicile : **le panier de services**. Passage d'une facturation horaire à une facturation à la prestation.
- **Complémentarités** et **coopérations de services** au potentiel entravé par les cloisonnements des règles de financement (Domasanté).
- Proposer **une offre globale de services** au-delà de l'aide-ménagère et de l'aide au corps permettant de fidéliser et toucher différents publics.
- **Regroupement des principales fédérations régionales de l'aide à domicile** dans **les « inséparables »** pour gagner en visibilité et faire valoir des propositions auprès des pouvoirs publics locaux.
- Des **campagnes de communication** grand public et **site Internet commun** dans l'aide à domicile faute de pouvoir faire de la publicité.

2. L'environnement

Liste des entretiens

- Le responsable de l'éducation à l'environnement et au développement durable du service promotion de la transition écologique Service information, développement durable et évaluation environnementale (IDDEE) de la **DREAL Haut-de-France**.
- Le responsable Cellule animation et Signalétique des Espaces Naturels du **Conseil Départemental du Nord**.
- Le directeur de la **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités**
- La responsable comptable de **Nord Nature Chico Mendès**
- Le responsable du **CRDLA Environnement**.

Ressources et financements

- Manque des données récentes sur les financements des associations d'environnement au niveau national.
- Selon le CNAR environnement, une majorité des associations d'environnement sont financées de manière prépondérante par des fonds sous forme de subventions ou de prestations de services.
- Cela est confirmé par l'enquête 2016 menée par la MRES auprès de ses adhérents (50 associations employeuses répondant) :
 - Les subventions représentent en moyenne 60% des ressources
 - Les prestations de services près de 25%
 - Les contributions volontaires environ 8%
 - Les financements privés 5%
- Les financeurs publics les plus cités dans les entretiens sont par ordre d'importance le Conseil Régional, la DREAL, les agences de l'Etat (Agence de l'eau), la MEL, le Conseil Départemental, l'Union Européenne.
- Beaucoup d'actions citées et financées se situent hors de la MEL.

Données à consolider sur les enveloppes de subventions aux associations d'environnement

Nombre et montants des subventions 2013-2016

	2 0 1 3		2 0 1 4		2 0 1 5		2 0 1 6	
	Nbre	Montants	Nbre	Montants	Nbre	Montants	Nbre	Montants
Etat*	40	2 819 946 €	31	1 622 629 €	41	2 099 774€		
Etat hors ATMO**	39	953 939 €	30	487 656 €	40	484 750,€		
DREAL	35	225 653 €	31	202 460 €	33	207 790 €	48	251 560 € ***
CR HtF								
CD59	28	784 357 €	16	413 906 €	19	428 900 €	14	136 451 €
MEL	12	342 138 €	9	338 365 €	7	265 803 €		
Ville de Lille****		290 000 €		309 000 €		298 000 €		329 000 €
Roubaix	9	197 603 €	9	272 983 €	8	295 933 €	7	296 258 €

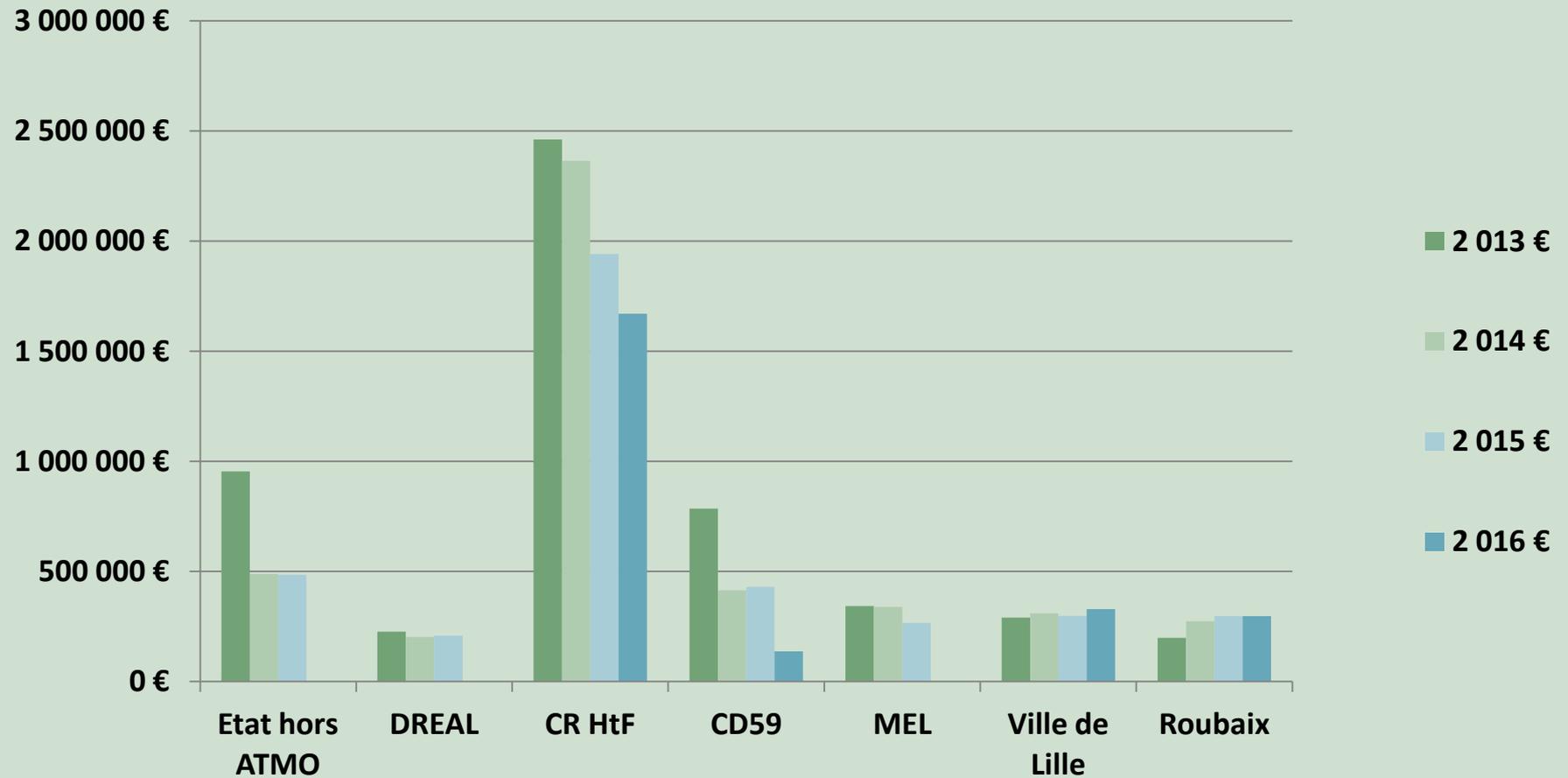
*Montants calculés à partir des jaunes associatifs.

**ATMO est l'observatoire de la qualité de l'air dans la Région HtF.

*** Le montant 2016 est pour la Région HtF et plus la Région NPDC.

****Les montants de la Ville de Lille n'ont pas été calculés sur la base de la liste des subventions mais ont été communiqués par le service de gestion.

Subventions (directions écologie, dvt durable ou environnement) aux associations sur la MEL



Une évolution à la baisse des financements publics

- Tendance à la **baisse des enveloppes de subventions.**
- **Rôle structurant du Conseil Régional Hauts-de-France** en terme d'enveloppe comme de montants des subventions.
- Le **désengagement du Conseil Régional (ex NPDC) s'amorce dès la période 2013-2016.**
- Mais les baisses les plus importantes concernaient **les associations dont l'objet n'est pas principalement la défense de l'environnement** (ex. assoc. de logement, d'urbanisme ayant une action écologique).
- **Baisse continue de l'enveloppe de la DREAL** pour les subventions aux associations d'éducation à l'environnement et de développement durable. Réduction de la voilure sur le soutien à certaines associations.
- Le budget éducation à l'environnement est également affecté par la **politique d'austérité budgétaire du Conseil départemental**
- **Faible visibilité et interactions** avec les politiques de la **MEL.**
- **Relative stabilité** de subventions **sur Lille et Roubaix.**

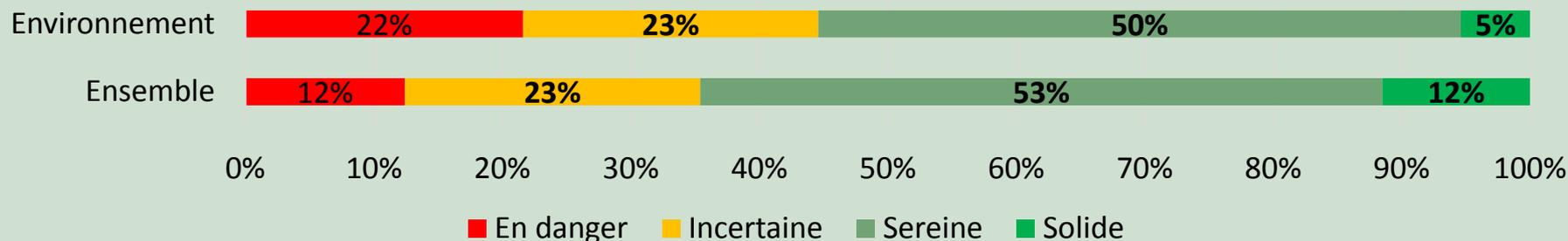
Des données à interpréter avec précaution

- Etat : les variations de la subvention ATMO (Observatoire de l'air), subvention la plus élevée (1615k€), explique les variations entre 2013 et 2015.
- CD59 : la baisse de 2016 tient principalement aux non reconductions de deux des subventions d'ATMO (108 000) et de l'office du tourisme (150 000). Baisses des subventions de la MRES et de la Fédération de la pêche.
- MEL : base des subventions reconstituée sachant qu'il n'y a pas de libellé de politique ciblée sur l'environnement*. La baisse d'un peu plus de 75k€ entre 2013 et 2015 s'explique par une diminution des subventions de la MRES et de Gabnor et la non reconduction de 5 subventions.
- Lille : A l'intérieur d'une enveloppe stable (autour de 300 k€) sur la période, les subventions Développement durable sont à la baisse (-21 k€) et celles des Parcs et Jardins à la hausse (+60 k€).
- Roubaix : l'augmentation du budget tient à la mobilisation du fonds d'intervention des habitants, notamment par le syndicat des pêcheurs de Roubaix.

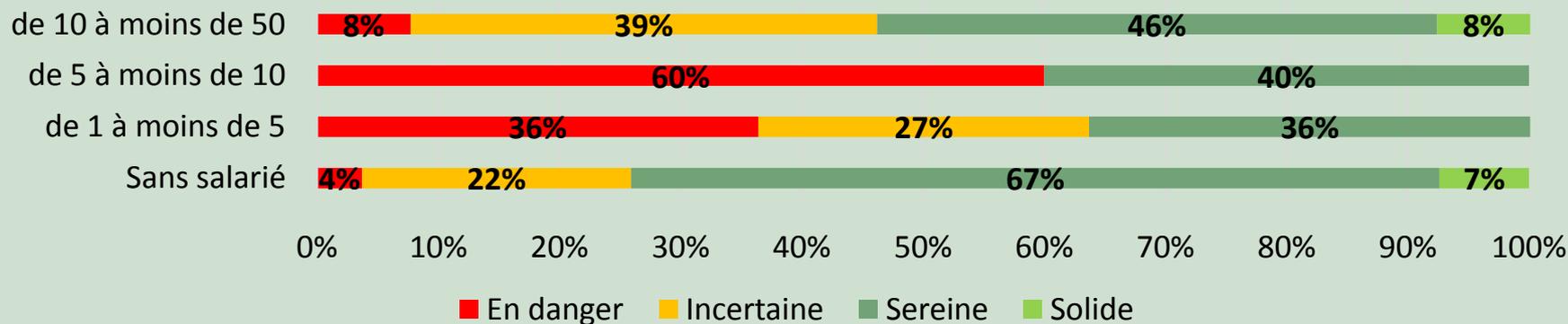
* Les 13 associations sont les suivantes : MRES, Gabnor, Terres en ville, Solidarité et initiative, A Pro Bio; les connexions, les Saprophytes, AMAP NPDC, Droit au vélo; Terre de liens NPDC, Triporteurs à cartouche, Roller In Métropole

La situation financière des associations d'environnement (premiers résultats de l'enquête ORVA)

Comment qualifiez-vous la situation financière de votre structure au cours de l'année écoulée ?

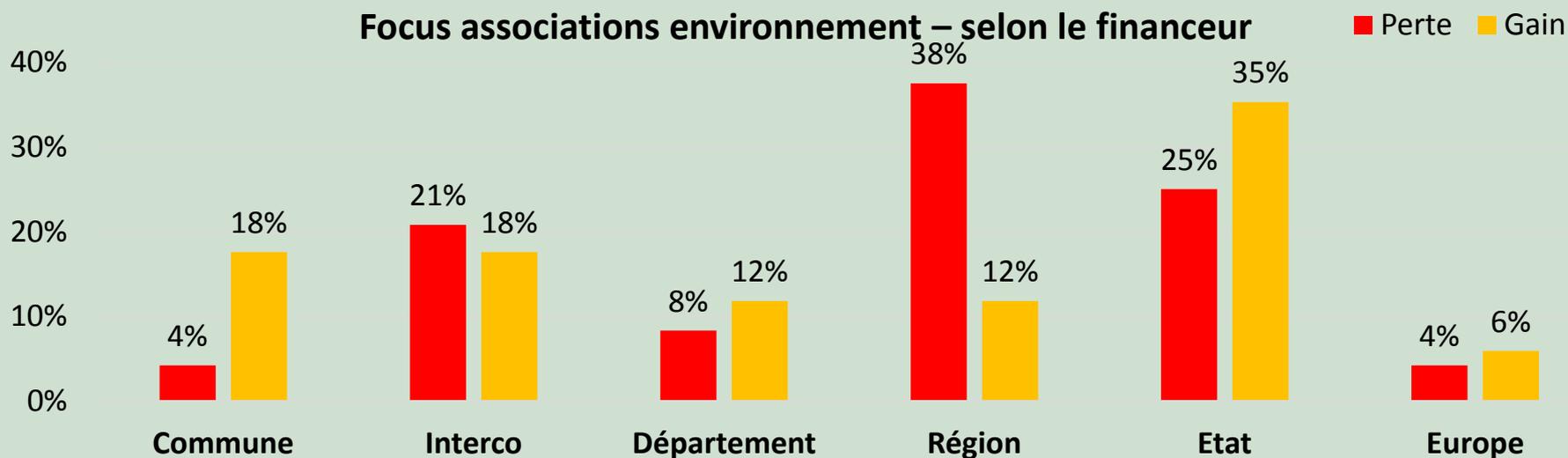
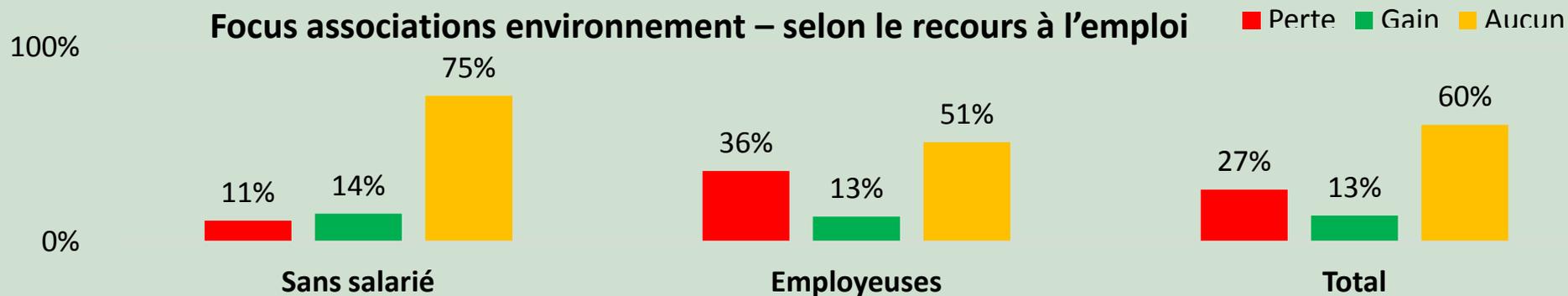


Focus associations environnement selon le nombre de salariés



Les financements publics (premiers résultats de l'enquête ORVA)

Dans les 3 dernières années, avez perdu ou gagné un financement ou un marché public ?



Le désengagement politique et financier de la Région Haut-de-France

- Le **désengagement du Conseil Régional Hauts-de-France** dans son soutien aux associations d'environnement est au cœur de toutes les préoccupations des acteurs associatifs comme des autres financeurs.
- Le **choix politique** de réduire les budgets environnement et biodiversité de 40% sur la mandature a été annoncé pendant la campagne électorale.
- **Réduction des subventions** et **réallocation** d'une partie de l'enveloppe aux associations de chasseurs.
- Au-delà de l'absence de reconnaissance politique de la raison d'être et de l'utilité sociale des actions des associations d'environnement, beaucoup d'associations sont en difficulté du fait de **la baisse** ou de **la suppression de leur subvention**.

Le désengagement politique et financier de la Région Haut-de-France (2)

- Les autres financeurs (État, Conseil Départemental) soulignent **le rôle structurant et les effets multiplicateurs des financements de la Région** qui faisaient **levier sur le cofinancement** des actions d'environnement.
- **L'enveloppe des subventions** consacrée par l'ancien exécutif régional (NPDC) était **dix fois supérieure à celle de la DREAL**
- Si, en moyenne, la part du financement régional ne représente que 17% des budgets des membres de la MRES, cette part peut représenter jusqu'à 40% du budget de certaines associations employeurs.
- Le retrait de la Région se traduit par la fin des conventions pluriannuelles d'objectifs qui avaient un effet stabilisateur pour plusieurs associations et faisait référence pour les autres financeurs.

Une gestion par l'incertitude des baisses de subvention

- **L'absence d'annonce publique** du calendrier et des modalités de réduction des subventions.
- Une sous consommation des crédits de la ligne environnement en 2016.
- Des **réponses tardives** (rentrée de septembre) et **révisées à la baisse** des demandes de subvention en 2016 et 2017 posant des problèmes de trésorerie à de nombreuses associations.
- Des **associations sans réponse officielle** à leur demande de financement en novembre 2017.
- Une **gestion différenciée des baisses** qui varient d'une association à l'autre.
- **Suppression des modalités d'acomptes.**

Cette gestion bilatérale et imprévisible du Conseil Régional peut expliquer une partie de la difficulté des associations de l'environnement à se mobiliser collectivement face à une remise en cause de leurs actions.

Les incidences sur la santé économique des associations

- **Fermetures d'associations historiques** : CPIE Avesnois, le centre des oiseaux, l'université populaire et citoyenne de Roubaix, lianes association.
- **Des licenciements, du chômage partiel, des départs volontaires, des contrats aidés non renouvelés** dans des associations historiques.
- **Des risques de perte de compétences et d'expertises** en interne.
- **Les associations de plaidoyer** particulièrement fragilisées.
- Une **perte de sens** de projets associatifs portés par des salariés-militants et le refus, par certains d'entre eux, du tournant gestionnaire pris par le fonctionnement associatif.
- Impression d'un faible renouvellement du tissu associatif qui s'est structuré dans les années 90.

Des incidences sur les co-financements

- **Fragilisation des cofinancements des financeurs publics (DREAL) mais aussi de certaines fondations.**
- Repli des financeurs publics sur leurs priorités et affaiblissement de leurs capacité de concertation le cadre d'une gouvernance multi-niveaux.
- **Faible visibilité et interactions avec les politiques de la MEL.** Peu d'interventions de la DREAL et du Conseil Départemental sur des projets associatifs sur la MEL (à l'exception du soutien à la MRES).
- **Une compensation partielle voire nulle** par les autres financeurs publics, eux-mêmes sous contraintes budgétaires
- **Baisse continue de l'enveloppe de la DREAL** pour les subventions aux associations d'éducation à l'environnement et de développement durable. Réduction de la voilure sur le soutien à certaines associations.
- Concentration des demandes sur les appels à projets biodiversité de l'Agence de l'eau.
- Le budget éducation à l'environnement est également affecté par la **politique¹⁰⁰ d'austérité budgétaire du Conseil départemental.**

Une diversité de positionnements et de pratiques de contractualisation

- Les **CPO** de la Région Nord Pas-de-Calais pour les grandes associations et les têtes de réseau sécurisaient les acteurs.
- **Ni commande publique, ni appel à projet**, le choix de la subvention à la DREAL.
- **Subventions et deux appels d'offre** sur l'éducation à l'environnement pour le Conseil Départemental avec lecture juridique du recours à la commande publique.
- **Appel à projets** de la MEL ou de l'Agence de l'eau.

Les stratégies associatives

Tendances observées :

- Des recherches constantes de diversifications des financements publics.
- Des subventions sur **d'autres politiques sectorielles** (exemple: Agriculture, politiques sociales).
- Des réponses plus systématiques aux **appels à projets** et des **appels d'offre** sur de nouvelles thématiques ou pour de nouveaux publics.
- Développement **des prestations de services** au risque de s'éloigner de la mission d'intérêt général.
- **Financements de fondations** et financement participatif sur **des projets ciblés**.
- Recours systématique au **mécénat économique** et intégré au fonctionnement économique sur des créneaux comme les **plantations d'arbres**
- Recours au **bénévolat et au militantisme**.

Des stratégies collectives qui se cherchent

- Une **capacité d'interpellation et d'action collective** interrogée au regard des remises en cause politiques et des difficultés économiques.
- Quelques **interpellations publiques** (communiqué de presse, prises de parole dans les conférences et instances de la vie associative)
- Un manque de **relais politiques** dans la nouvelle majorité du CR HTF.
- La **mobilisation d'expertises et d'enquêtes** (enquête MRES auprès de ses adhérents, publication prioritaire de données ORVA) sur la situation économique.
- **Mobilisation collective** devant le **Conseil Régional des Hauts-de-France à Lille (Nord)** jeudi 1er février 2018 à l'appel de **Vent d'Assos HfF**, un collectif d'associations d'environnement et citoyennes.
- Les raisons : gestion bilatérale et imprévisible des subventions du Conseil Régional HtF ; faible capacité de mobilisation inter-associative et inter-sectorielle ; des bénévoles et salariés accaparés par la survie de la structure..

La subvention comme revendication, la diversification par pragmatisme

- La **subvention** et la **CPO** restent les modalités de financement et de contractualisation les plus adéquates au fonctionnement associatif selon les jugée par les acteurs rencontrés.
- Face à la baisse, voire la suppression de subventions, la **diversification des financements** (mécénat, fondations) et **des modes de contractualisation** (appels à projet, appels d'offre) es présentée par les acteurs rencontrés comme des **stratégies nécessaires au maintien, voire à la survie**, du projet et des activités associatives..
- Pour autant, ces évolutions des postures et des comportements sont pour le moment davantage vécues comme **transitoires** ou **instrumentales** que comme des changements structurels et souhaités du modèle socio-économique des associations.
- Reste que ces postures sont à la fois dépendantes à moyen terme de la **place de l'écologie dans l'agenda des pouvoirs publics**, des **arbitrages macro-économiques** (priorités budgétaires du gouvernement) ainsi que des **majorités politiques** et du poids des **écologistes dans les coalitions politiques** au sein des exécutifs des collectivités locales.

3. La Culture

Quelques chiffres sur les associations culturelles sur la MEL

- La culture est **le secteur d'activité dans lequel le plus d'associations ont été créées sur la MEL** entre 2012 et 2015, soit 23% de l'ensemble des nouvelles associations (ORVA, 2016).
- La MEL compte environ 500 associations employeuses dans le secteur (ORVA, 2011)
- L'ORVA (2011) estimait à 3238 le nombre d'emplois salariés dans les associations culturelles, soit 7% de l'emploi salarié des associations de la MEL. Les arts et les spectacles sont les activités les plus importantes. Ils représenteraient 1051 postes de travail sur 53426 dans l'ESS sur la MEL en 2010 (INSEE, 2015).
- Près des deux tiers des postes de travail des associations de la culture sont à temps partiels (62,7%) contre 38,6% dans l'ensemble de l'ESS sur la MEL (INSEE, 2015).
- Aucune association culturelle ne figure dans le top 20 des plus grandes associations employeuses dans les territoires de la MEL (INSEE, 2015).

Les fonctionnements socio-économiques

- En moyenne nationale, 41 % des associations culturelles employeuses ont moins de 50 000 € de budget annuel, 38 % d'entre elles disposent d'un budget compris entre 50 000 et 200 000 €, 21 % ont un budget de plus de 200 000 € (Opale, 2016).
- Le secteur culturel se singularise par des fonctionnements socio-économiques divers. Ils sont appréhendés selon leur fonction principale :
 - Les associations dont l'activité de création-production est prépondérante (compagnies de théâtre, de danse, cirques, arts de la rue, etc.)
 - Les associations dont l'activité de diffusion prédomine (scènes de musique actuelle)
 - Les associations dont l'activité d'enseignement est prépondérante (écoles, ateliers, cours).
 - Les associations dont les activités de radio, cinéma et audiovisuel prédominent.

Les compagnies de spectacles vivants

- Les compagnies de théâtre sont majoritaires, suivi des arts de la rue, du cirque, de la musique et de la danse.
- En 2010, le budget annuel moyen d'une association employeuse du spectacle vivant atteint 124 000 euros (Opale, 2016).
- Si la **création et la production de spectacle est l'activité dominante** elle peut selon **le rayonnement** et **la taille** de la compagnie se combiner avec de **l'action culturelle**.
- Les parts des subventions des collectivités locales et de l'action culturelle sont d'autant plus importantes dans les budgets des compagnies que leur **implantation est régionale**.
- Le **recours à l'intermittence** donne à l'emploi une grande flexibilité et est la principale variable d'ajustement du cycle d'exploitation.
- La **régularité des conventionnements** avec les collectivités et la nature pluriannuelle de la subvention stabilise le modèle économique.
- Le **soutien au projet lors d'évènements** ou de manifestations culturelles ¹⁰⁸ sont une autre source de financement par les collectivités locales

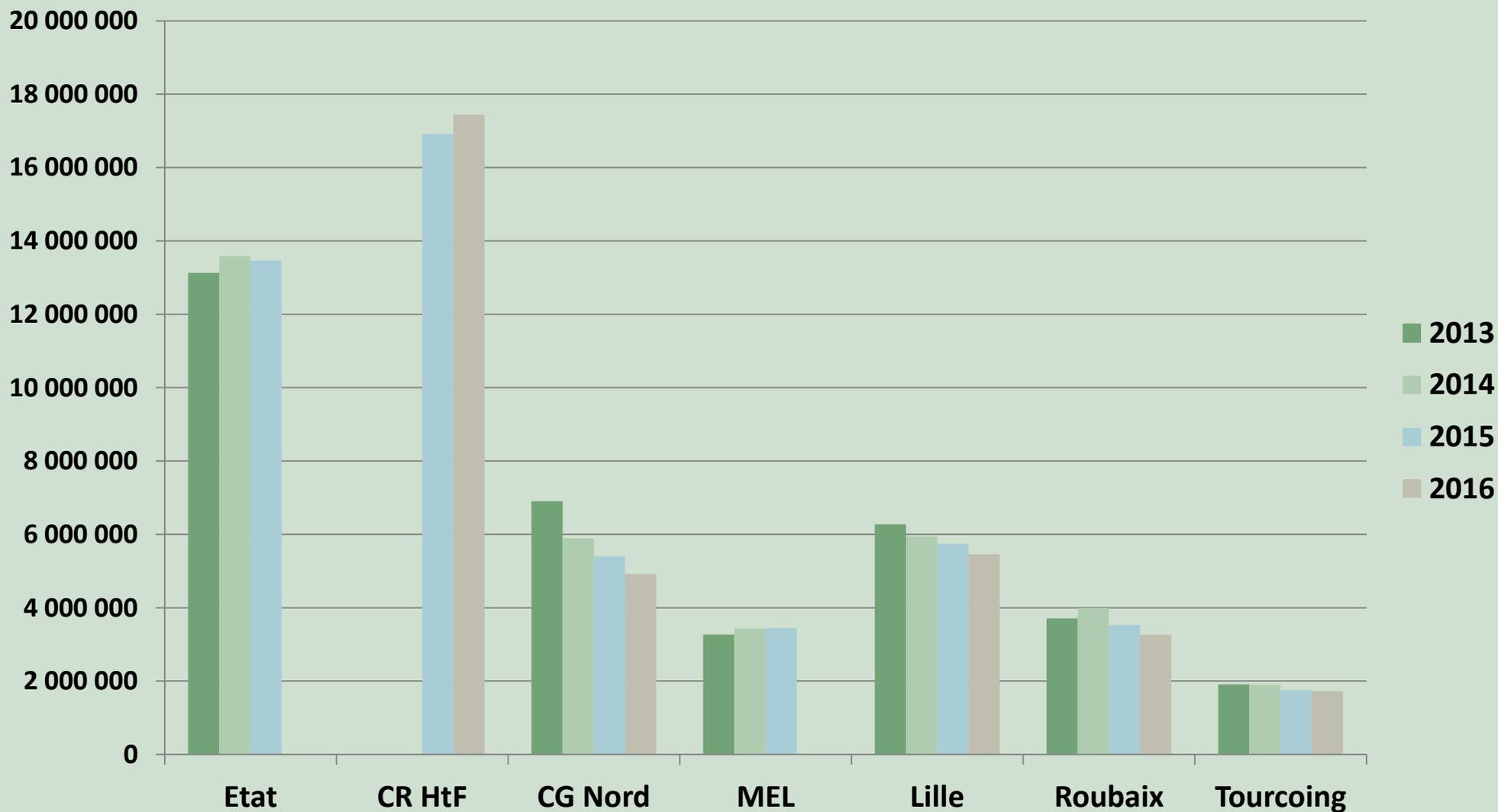
Les lieux de diffusion de spectacles vivant

- L'économie des associations de diffusion de spectacles vivant est composée dans des proportions variables :
 - des **recettes de billetterie** ;
 - des **subventions publiques** ;
 - de **bénévolat**, notamment dans les petites structures.
- L'activité de diffusion se combine avec des activités d'action culturelle (accueil de divers publics) et d'aide à la création (résidence d'artistes)
- En moyenne, la structure des produits est d'« **un tiers de ventes pour deux tiers de subventions** » (Opale, 2016)
- La contractualisation avec des financeurs publics est souvent indispensable.
- Une **labellisation nationale** (scènes nationales, scènes de musique actuelle) a un effet de levier sur les co-financements.
- Tenir compte de la mise à disposition de personnel et du bénévolat.

Écoles, ateliers et cours

- Les écoles de musique sont majoritaires devant les écoles du cirque, les lieux de répétition et les stages artistiques (Opale, 2016).
- La part des **recettes (vente de cours, stages, ateliers)** représente la principale ressource. Elle varie entre **40% et 70% du budget**.
- Les financements sont généralement complétés par des **subventions des collectivités locales**.
- Les écoles **n'ont pas le droit de recourir à l'intermittence**.

Subventions des associations culturelles sur la MEL



Des évolutions contrastées selon les échelons considérés

- *Maintien (voire légère hausse) des subventions aux associations culturelles du **Conseil Régional HtF** en 2016 (année de transition). Annonce d'une **hausse de 50% du budget culture** qui passera de **70 à 110 M€** au cours de la mandature.*
- D'après les jaunes budgétaires, le montant total des **subventions de l'État** aux associations culturelles de la MEL **progresses entre 2013 et 2015** (+340986 €). Cette augmentation repose principalement sur **une augmentation du nombre de subventions de -10k€** (+98 pour un total de 360 726 €).
- La MEL connaît une hausse du montant des subventions aux associations culturelles entre 2013 et 2015 (+173 690 €). **25 associations ont connu des augmentations de subvention** dont certaines importantes (Rose des vents...).
- L'enveloppe des subventions du **Département du Nord** connaît **la baisse la plus spectaculaire (-33%) entre 2013 et 2016**. Elle s'explique à la fois par un renouvellement à la baisse de la douzaine de subventions supérieures à 100k€, par le non-renouvellement d'une quinzaine de subventions sup à 10k€ et par la diminution du nombre de subventions (-43 sur la période).
- Les Villes de **Lille, Roubaix et Tourcoing** ont connu **une diminution de 10 à 13%** de leur enveloppe de subventions aux associations culturelles entre 2013 et 2016

Liste des entretiens

- Le Directeur du service culture de la Ville de Lille
- Le Directeur du service culture de la Ville de Roubaix
- Le Délégué régional du Syndicat National des Arts Vivants
- Le Directeur de Union régionale d'associations culturelles et éducatives
- La DRAC et le Conseil Régional ont été sollicités sans succès.

Discours et perceptions sur l'évolution des budgets

- Les collectivités estiment qu'elles font **un effort de maintien des soutiens aux associations culturelles** dans un contexte de maîtrise de la dépenses et de baisse des dotations de l'État.
- **L'État** cible sur **des scènes nationales et de l'aide à la création par appels à projets**. Perception d'une baisse des financements de l'État pour les compagnies indépendantes (moins de projets déposés et soutenus).
- *Hausse annoncée de **50% du budget culture du Conseil Régional HtF sur la mandature** sans que l'on puisse évaluer l'impact sur l'enveloppe des subventions (maintien en 2016). **57% des aides culturelles** de la Région vont **des structures qui ont leur siège au sein de la MEL**, en particulier dans les grandes villes qui accueillent des scènes nationales. Les subventions de l'ex CR NPDC à des associations au rayonnement national ou international sont parfois supérieures à celles de l'Etat et des grandes villes. Rôle structurant du CR sur l'économie des associations culturelles. **Pas de compensation des baisses de subventions** des départements et des villes.*

Discours et perceptions sur l'évolution des budgets (2)

- Le **Département** considère avoir « sanctuarisé » le budget culture mais constat d'une **baisse de 10% par an** ces dernières années.
- Tendance au **maintien ou à la baisse de l'enveloppe des subventions** aux associations culturelles dans les **principales Villes de la MEL** qui se traduit notamment par une diminution maîtrisée des montants, une politique de reconduction qui laisse peu de marge de manœuvre au renouvellement et quelques baisses ciblées.
- Peu de concertation entre niveau de collectivités et co-financements moins développés.

Stratégies associatives

- **Ajustement de l'activité à la baisse des financements publics** pour les associations de création et de production de spectacle vivant. L'intermittence est sans doute une variable d'ajustement.
- **Recentrage sur la création et diffusion de ses propres spectacles** en délaissant la diffusion d'autres compagnies.
- **Mobilisation collective** pour le maintien (voir l'augmentation) des budgets (cf. diapo sur le CRAC).
- Les jeunes équipes seraient moins sur la recherche de subventions et de financements publics croisés mais privilégieraient la vente directe d'interventions aux collectivités ou aux scènes nationales (notion de production déléguée).
- Le **recours au mécénat est ponctuel** malgré une sensibilisation et la formation de dirigeants associatifs. Il est jugé plus adéquat sur de l'investissement que sur du fonctionnement et plus facile sur des créations et lieux de prestige à fort rayonnement territorial.

Le Collectif Régional des Associations Culturelles : une mobilisation collective originale

- Le CRAC, activation d'un réseau de représentants de regroupements et d'établissements culturels, impliqués dans des actions collectives antérieures.
- La crainte de l'arrivée du Front national à tête de la Région comme catalyseur des intérêts de structures de divers tailles, disciplines et statuts (public et associatif).
- La rédaction d'un livre blanc en amont et l'interpellation des candidats aux élections régionales de 2015.
- L'annonce d'une augmentation du budget culture de 50% sur la mandature sans qu'il soit encore possible d'en mesurer l'impact sur l'enveloppe des subventions. Mais reconduction des montants de subventions en 2016.
- Un interlocuteur crédible du Président, Vice-Président et du cabinet.
- *Un processus de concertation de la politique culturelle en 2016 avec plus de 1000 participants lors de 3 séminaires régionaux et 11 ateliers locaux. Rédaction d'un livre vert par le CRAC.*
- Une nouvelle directrice culture issue des rangs du collectif.

Références

- Bazin C. Malet J., « La France associative en mouvement », Recherches et Solidarités, édition 2015
- Bazin C. Duros M., Malet J. (2017), « La générosité des français », Recherches et Solidarités, édition 2017.
- Boquet A., Dumas F. (2014), « Les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle », Rapport de l'Assemblée nationale, Tome I.
- CPCA (2014). Contribution à l'analyse socio-économique des modèles associatifs, Typologie des ressources financières, en ligne sur lemouvementassociatif.org.
- Engelbach B. , Jaslin B., Vanlerenberghe P., « L'avenir des modèles socio-économiques des associations », Note d'Analyse Fonda, 2015
- KPMG (2017), « Les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques », étude comanditée par l'UDES et LMA, en ligne sur lemouvementassociatif.org
- Tchernonog V. (2013), « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris.
- Tchernonog V. (2016), « Enquête de l'INSEE et enquête paysage associatif du CES. Analyses et mesures de l'activité des associations : de fortes convergences », Centre d'économie de la Sorbonne, 5 avril 2016.
- Reynaert L., d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », INSEE Première, n°1587, mars 2016.